11

Budgel

LE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1907

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Le projet de Budget de la Dette publique p	oour	l'exerc	ice 1907 s'élève
à			fr.	168,608,081 28
	Les crédits alloués pour 1906 montent à	٠		164,757,285 52
	Soit, pour 1907, une augmentation de		fr.	3,850,795 76
	Cette augmentation se justifie comme il suit :			

Prehière Section. — Dépenses ordinaires

CHAPITRE 1er.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE

ART. 5 — Dette à 3 °/, (1re série).

				-					c	683,798	n.c
	alloué pour 1906		ķ			•	٠			14,924,847	30
Crédit	. demandé pour 1907	•		•	•	•	•	•	. fr.	15,608,646	06

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 20,721,475 francs émis en dette à $3^{\circ}/_{\circ}$, $4^{\circ\circ}$ série, pendant l'année 1905, soit fr. $\frac{20,721,175\times 3}{100}$ = fr. 683,798 76.

ART. 6. — Dette à 3 °/o (2° série).

		A	0.11.5	1 % ED 1	mio				f., -	3,012,203	70
	alloué pour 1906.		•				٠			74,419,523	7 0
Crédit	t demandé pour 1907.	•	٠	٠	٠	•		٠	. fr.	77,431,727	4()

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 91,278,900 francs émis en dette à 3 $^{\circ}/_{\circ}$, 2e série, pendant l'année 1905, soit fr. $\frac{91,278,900 \times 3}{100} = \text{fr. } 3,012,203 \ 70.$

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Arr. 7. – Dette à 3 % (3e série).

Crédit demandé pour 1907.						. f r.	7,957,114 8	80
— alloué pour 1906	٠				•		7,807,542	60
	Αυ	GM	ENT.	ATION		, fr.	149,569	20

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 4,532,400 francs, émis en dette à 3 %, 3° série, pendant l'année 1905, soit fr. $\frac{4.532,400 \times 3 \cdot 30}{100} = \text{fr. } 149,569 \cdot 20.$

Art. 9. — Intérèts. amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1906 et 1907 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)

Le montant de ce crédit est mis en rapport avec les faits de l'exercice 1906 et les prévisions pour 1907.

Art. 11 (ancien). — Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale).

Crédit demandé pour 1907 — alloué pour 1906 .								» 219,600	»
		Di	MINI	UTIO	N.		. fr.	219,600	 »

Il a paru rationnel d'éliminer cette dépense du Budget de la Dette publique et de diminuer d'autant le produit des chemins de fer au Budget des Voies et Moyens.

La dépense dont il s'agit et la recette correspondante seront rattachées à l'article 31 du Budget des recettes et des dépenses pour ordre, ainsi que cela se pratique pour les parts de recettes revenant aux compagnies concessionnaires de chemins de fer dont l'État exploite les lignes moyennant 50 % du produit brut.

ART. 16 à 25 (17 à 26 anciens). — Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.

Les annuités qui font l'objet des articles 16 à 25 sont conformes aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1906, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une diminution de fr. 1,807 50.

Arr. 26 (27 ancien). — Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.

Crédit demandé pour 1907.		•	•				•		. fr.	2,700,000))
— alloué pour 1906	•	•		•	•		•	•		2,370,000	»
		Auc	ME	NTA	TIO	N.		•	. fr.	330,000	p

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'État pour l'établissement ou l'extension de diverses lignes vicinales.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 35 (36 ancien). — Pensions diverses.

			Αt	CM	ent.	ATIO	N.			. fr.	.476,000	
	alloué pour 1906	٠	•					•	•	• •	14,524,474	»
Crédit	demandé pour 1907.	٠		•		•			٠	. fr.	15,000,474))

Le tableau faisant l'objet de l'annexe nº 2 indique les sommes nécessaires en 1907 pour le service des diverses catégories de pensions à charge de l'État. La somme de 476,000 francs représente la balance des augmentations et des diminutions relevées audit tableau.

ART. 36 (37 ancien). — Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.

Crédit demandé pour 1907.				•		•	. fr.	14,698 10
— alloué pour 1906. .	•					•		15,066 50
		Dia	UNU	TIO	N.		. fr.	368 40

résultant de l'extinction d'une pension.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Ant. 37 (38 ancien). — Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.

				Αυ	GME	NTA	TIO	N.			. fr.	221,000	>>
,	anoac pour root.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	• •	*,100,000	
	alloué pour 1906.											4.168 000	33
Crédit	demandé pour 1907	•		٠	٠	•	•	٠	•	•	. fr .	4,389,000	"

L'extension du corps enseignant des établissements communaux amène l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs admis annuellement à la retraite.

On sait que l'État assume le service des pensions de ces fonctionnaires et en supporte les deux cinquièmes; le surplus est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces pour un cinquième et à charge des communes pour deux cinquièmes : ce recouvrement figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE III.

INTÉRÈTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.

ART. 41 (42 ancien) — Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipes postérieurement à la consignation.

Le libellé de l'article mentionnait jusqu'ici les intérêts « sur les cautionne-» ments assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novem-» bre 1847 ». La loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail ayant créé une nouvelle catégorie de cautionnements assimilés aux consignations, il convient d'élargir le libellé en supprimant les mots « par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 »

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROLDES BELGES

A tous présents et à venir, Salut

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Nous avons arrête et arrêtons:

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics:

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1907 est fixé à la somme de cent soixante-huit millions six cent huit mille quatre-vingt-un francs vingt-huit centimes (fr. 168,608,081 28), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 6 octobre 1906.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Reil!

Op voordracht van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN:

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden:

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1907 is vastgesteld op de som van honderd acht en zestig millioen zes honderd acht duizend een en tachtig frank acht en twintig centiemen (fr. 168,608,081 28), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 6ª October 1906.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances et des Travaux publics, Van 's Konings wege:

De Minister van Financiën en Openbare Werken.

C' DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1907.

Articles	DÉ	SIGNATIO		enses.		MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	première section. — Dépenses ordinaires.	taténéis du capital en circulation au 51 déc. 1908	Intérêts de	Dotation de l'amortissement	Fo tal par dette		
	CHAPITRE I".						
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
	1" SECTION.						
	Dette dont l'origine est antérieure au 1er octobre 1830.						
î	Dette à 2 1/9 0/0,	5,498,990 78	*		5,498,990 78	5,498,990 78	
2	Rente au nom de S. G. te prince de Waterloo	۰	*	»	n	80,637 50	
	2m Section.						
	Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avrilsui- vant,		,`				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances		a	3		123,386 24	
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	•	21,164 02	
	3me SECTION. Dettes contractees depuis 1830. § 1er. Intérêts et amortissement.						
5	Dette à 3 % (1 série)	13,872,023 24	317,655 ·	1,418,967 82	15,608,646 06	15,608,646 06	
6	— (2° série)	69,010,382 46	1,582,097 »	7,059,247 94	77,431 ,72 7 40	77,431,727 40	
7	— (3° série)	7,062,039 A	171,699 ^	723,373 80	7,957,111 80	7,957,111 80	
	TOTAUX (r.	95,443,455 48	1,871,451	9,181,589 56	106,496,476 04		
			11.053.	,040 56			

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET DIENSTJAAR 1907.

Arti- kelen,	AA van de diensten en v.	ANWIJZING		ER UITGAVE	in.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL,
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	EROOZES van het op 31 Dec. 1905 in omloop zijnde kapitaal.	Kroozen van het afgelost hapitaal	Dotatie	Totaal		
	EERSTE HOOFDSTUK. DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD. 1º SECTIE. Schuld wier oorsprony dagteekent van						
1	vroeger dan 1 October 1830. Schuld aan 2 1/2 t h	1	•		5,498,000 78	5,408,990 78	
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	•	ŕ	•	•	80,637 50	
A. Series and A.	2º SECTIE. Jaarrenten verschuldigd aan de Regeering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1812 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879 goedyekeurd door de wet van 29 April daaropvolgende.						
5	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	,	3	P	n	193,386 24	
4	Afkoop der vuurbaakgelden	•	•	n	•	21,164 02	
5	Schuld san 3 t. h. (1s reeks)	13,872,023 24	317,655	1,418,067 82	15,608,646 06	15,608,646 08	
6	— (2° recks)	69,010,382 46	1,582,097 ^	7.039,247 94	77,431,727 40	77,431,727 40	
7	— (3° recks)	7,06 2,0 39 •	171,699 -	723,373 80	7,987,111 80	7,957,111 80	
	TOTALEN fr.	95,443,435 48	1,871,461	9,181,589 56	19 6, 496,476 04		
			11,053	,040 56			3

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
8	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eccloo à Gand	1,500 +	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1906 et 1907 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation (Crédit non limitatif)	7,000,000 •	
	§ 2. Annuités diverses.	:	
10	Rente au nom de la ville de Bruxelfes	300,000 •	
11	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 -	
12	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mêtres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1ºº janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1ºº juin 1877.)	8,471,837 >	
13	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la foi du 8 juillet 1858.)	672,330 °	
14	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	850,000 »	132,302,859 18
15	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,900 -	
16	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,300 s	
17	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Auvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,505 -	
18	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obtigations de la Compagnie du chemin de fer d'Éccloo à Gand	64,620 •	
19	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de ler de Tongres à Bilsen	34,565 ×	
20	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de ser Liégeois-Limbourgeois	762,040 *	
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	958,952 50	
22	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,647 50	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	BEDRAG DER KHEDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 3 t. h. op de som van 50,000 frank, voorloopig ingehouden op den inkoopprijs der lijn Eccloo-Gent	1,500 -	
y	Kroozen, aflossing en kösten der kapitalen ontleend en te ontleenen gedurende de jaren 1906 en 1907tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons (<i>Onbeprada krediet</i>)	7,000,000 -	
	§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard		
10	Rente op naam der stad Brussel	300,000	
11	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatie- matericel; overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende	612,000 »	
12	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd voor 1 Januari 1877 (Art 33 en 37 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 »	
15	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage (Overcenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858)	(372 ₃ 530 a	
14	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	859,0 0 0 ») 132,302,850 18
15	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt	190,900 »	
16	Jaarsom tot en met 1949 te hetalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen der « Grande Compagnie du'Luxembourg »	8,500	
17	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	160,505 •	
18	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorweg- maatschappij Eccloo-Gent	64,620	
19	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	54,565 +	
20	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liegeois-Limbourgeois »		
21	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge •		
22	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles,	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chenin de fer d'Anvers à Rotterdam	978 , 255 »	
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liége à Maestricht	137,645	
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	132,950	
26	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemíns de fer vicinaux	2,700,000 •	
27	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installa- tions maritimes de Bruxelles	550,0 00 »	
28	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 79	
29	Onzième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues pur l'Etat du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liége et La Louvière.	688,344 74	
	§ 3. Autres charges.		:
30	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.).	39,788 85	
51	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	45,000 »	
32	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non timitatif.)	150,000 »	
33	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)		
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt	184,500 °	
	CHAPITRE II.		
	RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.	, ,	
34	Rémunération en matière de miliee (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 20 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1907 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif).	14,031,000 »	
35	Pensions diverses.	15,000,474	
36	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	14,698 10	0.
37	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	4,389,000 »	
58	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pen lors des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 »	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL	
23	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,255 »	(g)	
24	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	137,645 .		
25	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naam- looze spoorwegmaatschappij - Entre-Sambre-et-Meuse •	.152,950 -		
26	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtings- kapitaal der buurtspoorwegen	2,700,000 -		
27	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinstellingen van Brussel	350,000	t.	
28	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telephoonnetten van Leuven, Bergen, Namen en Mechelen	62,514 79	,	
29	Elfde twaalfde deel bestemd tot de allossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door den Staat verschuldigd wegens inkoop der telephoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière	688,344 74		
	§ 5. Andere lasten.			
30	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875)	39,788 85		
31	Jaarrente aan 5 t. b , ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Angustus 1893)	45,000 »		
32	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoor- wegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieupoort-Veurne (Onbepaald krediet.)	150,000		
33	a. Kossen rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die hetrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 177,000 »			
(b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz, onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum	184,500 •		
	HOOFDSTUK II.			
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.			
54	Vergelding in zake van militie (wet van 21 Maart 1902), er bijgevoegd de vooraflichtingen toegelaten bij artikel 2 der wet van 26 Augustus 1905 (bijzonder fonds van de reserve-vrijwilligers). Dienstjaar 1907 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren (Onbepaald kredict.).	14,031,000 •		
35	Verschillende pensioenen	15,000,474 »		
36	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	14,698 10	33,999,172 10	
37	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der aangenomen lagere scholen	4,389,000		
58	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën	564,000 .		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION des services et de l'objet des dépenses.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL	
	CHAPITRE III. INTÉRÈTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS. a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor			
39 (b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . 3,000 •	1,453,000 • 1		
40	Intérêts à 2 ½ % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »	2,306,050	
41	Intérêts à 2 1/2 °/" dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 °/6 sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 •		
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	Total ou Budget de la Dette publ	cique fr.	168,608,081 28	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 6 octobre 1906.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre des Finances et des Travaux publics, Cte de SMET de NAEYER.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	BEDRAG DER XBEDIETEN per artikel,	TOTAAL.
39	HOOFDSTUK III. KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN. a. Kroozen aan 3 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,450,000 . b. Verachterde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren	1,453,000 •	
40	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050	2,306,050 ×
41	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	850,000 ^	
	(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.) Totaal der Begrooting van de Openbare	Schuld fr.	168,608,081 28

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit van 6ⁿ October 1906.

LEOPOLD.

Van 's Konings wege:

De Minister van Financiën
en Openbare Werken,

Cto de SMET de NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1907

BUDGET DE L'EXERCICE 4907.

dos artíclos.	des dóvelop- pements,	DÉSIGNATION DES DÉPI	enses et	r serv	ICES.	
		Première section. — Dépenses ordinaires.	intérèts du	FONDS D'AM	RTISSEMENT.	Total
		CHAPITRE PREMIER.	capital en	Intérêts	Dotation	
		SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.	circulation au 31 déc. 1905.	du capital amorti	de l'amortissement	par dette.
1	a a	Dettes dont l'origine est antérieure au 1er octobre 1830. Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ °/, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1er juillet 1907 et au 1er janvier 1908). Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et	5,498,990 78	au 34 dée. 1963.	n	5,498,990 78
		de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1º mai et au 1º novembre 1907)	»	¥		
		2 ^{mc} SECTION. Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril suivant.	"	"		•
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 23 dudit traité et article 10				
4		de ladite convention.) Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	s .		٠	»
		3me SECTION.	, and	-		,
		Dellas contractées depuis 1830.				
		§ i. Intérèts et amortissement.				
ь }	a.	Dette à 3 %, 12 série : Intérêts à 3 % sur le capital de 462,400,775 francs en circu- lation au 31 décembre 1905 (semestres au 10 juillet 1907 et au 10 janvier 1908)	13,872,023 24	3	0	i
(b.	Amortissement: 1º Dotation de 30 cº % sur le capital émis primitivement de fr. 472,989,275 »	Ü	•	1,418,967 82) 15,608,646 06
		2º Intérêts à 3º/o sur le capital amorti de. 10,588,500 » (mêmes semestres).	,	317 ,655 »	•)
6	a. b.	Dette à 3 %, 2° série: Intérêts à 3 % sur le capital de fr. 2,300,346,082 22 en circulation au 31 décembre 1905 (semestres au 1° mai et au 1° novembre 1907). Amortissement:	69,010,382 46	v	, »)
	0.	1º Dotation de 30 cº % sur le capital émis primitivement de fr. 2,346,415,982 22 2º Intérêts à 3 % sur le capital amortide	D 3	" 1,382,097 »	7,039,247 94 *	77,431,727 40
 	a.	(mêmes semestres). Dette à 3 %. 3° série : Intérêts à 3 % sur le capital de 235,401,300 francs en				
7	b .	circulation au 31 décembre 1905 (semestres au 1er février et au 1er août 1907). Amortissement :	7,062,039 >	,	,	
		1º Dotation de 30 cº º/o sur le capital émis primitivement de fr. 241,124,600 . 2º Intérêts à 3 º/o sur le capital amorti de. 5,723,500 . (mêmes semestres).	3	" 171,699 »	723,373 80	7,957,111 80
		TOTAUX	95,443,435 48	1,871,451 •	9,181,589 56	106,496,476 04
				11,058	,040 56	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS	CREDITS	OIFFER	ENCES.	CRÉDITS	Dépenses	
demandés pour l'exhibite 1907.	alloués pour l'exercice 1906.	AUGMENTATION.	Siminution,	eliouds POUR L'AXERCICE 1905.	de L'EBERGICE 1904.	Observations.
5,498,990 78	5,498,990 78	ø	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,637 50	,,	•	80,637 50	80,637 50	
			:			
123,386 24 21,164 02			ø	123,386 24		
21,101 02	21,104 02	•	•	21,164 02	20,930 46	
15,608,646 06	14,924,847 30	683,798 76	•	13,752,627 90	13,219,608 60	
,						
77,431,727 40	74,419,523 70	5,012,205 70	מ	71,400,459 30	68,595,960 90	
7, 95 7,1 11 80	7,807,542 60	149,569 20	n	7,465,741 80	6,954,420	
106,721,663 80	102,876,092 14	3,845,571 66	N	98,343,007 54	94,492,572 82	6

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

des articles.	des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report fr.
8	מ	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand.
9	,	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1906 et 1907 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)
		§ 2. Annuités diverses.
10	ь	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1er juillet 1907 et au 1er janvier 1908.)
11	7) 70	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale) (pour mémoire) Annuité (calculée à 4 ½ %, sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant.
••	(a.	Annuités à payer jusqu'en 1966 : Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . 5,391,169 •
12	δ.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)
13	•	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
14		Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
15 16		Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt Annuité à payer jusqu'en 1949 pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
17	0	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
18	»	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand
19	٥	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.
20	»	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois- Limbourgeois
21	n	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
22	n	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de ser de Charleroi à Louvain
25		Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
24	71	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liége à Macstricht
25	n	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre- Sambre et Meuse.
26	_	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
27	۰	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles
28	, ,	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
29	,	Onzième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liége et La Louvière

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

	CRÉDIT:	 s	CRÉDITS	;	DIFFÉR	ENCES.		CRÉDITS		DÉPENSES	;	
	demandés Pour L'Exerci 1907		allouds FOUR L'EXERCICE 1906		AUGMENTATION.	рімікитіо	ĸ.	alloués POUR L'EXERCIC 1905,	c≡	de L'exencica 1904.		Observations.
	106,721,663	80	102,876,092	14	5,845,571 (16	•		98,543,007 3	54	94,492,572 8	32	
	1,500	n	1,500	zh.	а	ь		1,500	3	1,500	•	
	7,000,000	»	7,800,000	»	ח	800,000	•	5,800,000	•	7,854,686 4	15	
	300,000 »	n	300,000 219,600	,	•	• 219,600	מי	ವ00,0 00 219,60 0	0	300,000 219,600	n	
	612,000	ø	612,000	•	n	>>		612,000	9	612,000	*	
	8,471,857	υ	8,471,837	р	•	•		8,471,837	ń	8,471,837	*	
١	672,330	'n	672,330	D	15	,		672,330		672,530	ď	
	859,000	n	,	'n	ν	»		859,000	ŋ	858,287	89	
	190,900	ħ	190,900	٥	χο.	n		(i) 190,900	3)	,	- [(1) Y compris un crédit supplémentaire 900 francs, alloué par la loi du 19 mai 1906.
	8,500		8,975 160,485	n	»	675	>>	8,425	10	8,475		
	160,505 64,620	,,	65,160	,	20 •	,		161,435 64,155	'n		*	
	54,565		55,890		° 675 »	540 20	•	34,200	B)	65,165 34,097 3		
	762,040	10	761,645	10	395 »	»		762,645		759,820	- }	
	958,952			50	•	650	ท	958,467			- [
	15,647	50	16,097	50	٠	450	٠	16,547		15,952 8	٠ [
ļ	978,255		978,805	»	ū	550	10	978,645		978,790	,	
	157,645		157,710	n	ð	65	1).	137,745		137,235	,	
	152,950	٠	132,917	50	52 50	n		154,510	•	152,562 8	50	
	2,700,000	1)	2,570,000	'	330,000 n	,		(2)2,007,548	ń	1,652,016	n	(2) Y compris un credit supplementaire 7,348 francs, alloué par la toi du 19 mai 19
	350,000 62,514	Ì	350,000 62,514	* 70	• n	7) 1)		62,514	70	62,514	79	
	(/2)U (1		V=,01-1	. 0	,,	H		02,014	• 0	04,014	. 0	
	688,344			-	σ	5		688,344		ļ	-1	
	131,883,570	33	128,729,406	17	4,176,894 16	1,022,530	n	121,485,167	07	119,317,694	49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

des rticles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report ír. § 3. Autres charges.
30	n	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,526,354 16 accordé en vertu de la loi du 2 avril
51	n	1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1906 au 12 avril 1907.) Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 septembre 1906 au
32	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1ex décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895.
33	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de ser, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions
		TOTAL DU CHAPITRE 1
		CHAPITRE II.
34	e	RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS. Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1907 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)
		Pensions diverses:
	a.	Ordre de Léopold
	b.	Marine (Militaires de la)
	c.	Département de la Justice
	d.	— de la Guerre
	6.	Pensions militaires
	1	Pensions civiles:
•) f.	Département des Finances et des Travaux publics
35	(g.	- de la Justice
	i.	- de l'Intérieur et de l'Instruction publique
	j.	de l'Agriculture
	j.	- des Affaires Étrangères
	i.	- de la Guerre
	m.	- de l'Industrie et du Travail
	n.	Cour des Comptes
	0.	Arriérés de pensions de toute nature
36	1)	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1890 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par S'-Nicolas et Lokeren
37	, ,	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaire adoptées; arriérés de ces pensions (3)
38	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins de Département des Finances.
	1	TOTAL DU CHAPITRE II fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS attoués	DIFFÉF	RENCES.	CRÉDITS allou4	DÉPENSES 40	Observations.	
1907.	1906.	AUGMENTATION.	BIMINUTION.	POUR L'AXERCICE 1905.	1'8188Cid8 1904.	Ooser outlons.	
151,885,570 53	128,729 406 17	4,176,694 16	1,022,530 •	121,485,157 07	119,317,694 49		
39,788 85	39,788 85	•	•	39,788 85	39,788 85		
45,000	45,000 *	39	,	45,000 ·	45,000 ^		
150,000 »	150,000 »	•	•	150,000 n	158,118 52		
184,500 »	184,500	•	•	184,500 "	139,905 01		
52,502,859 18	129,148,695 02	4,176,694 16	1,022,530	121,904,445 02	119,700,506 67		
AUGMENTA	.T10% . fr	5,154,1	64 16			•	
4,031,000 •	14,031,000	•	•	14,031,000 *	12,199,844 40		
15,000,474	14,524,474 >	476,000 >	•	(4) 14,048,954 •	13,208,995 24	(t) Y compris deux credits, de 2,000 fran chacun, alloues par les lois du 30 avr 1905.	
14,698 10	15,066 50		368 40	16,490 s	16,048 92		
4,389,000 · 564,000 •	4,168,000 ° 564,000 °	221,000 b	• n	3,962,000 • 564,000 n	3,685,407 99 564,000 •	(B) Les dépenses imputées sur le credit de e article sont recouvrables au profit du Trés à chargo des provinces et des commune	
	33,302,540 50	697,000 •	368 40	<u> </u>	29,674,296 55	de %.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE III.
		INTÉRÈTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.
39	a.	Intérêts à 5% dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc 1,450,000 •
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos
40	10	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
41	æ	Intérêts à 2 1/s% dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		Total Du Chapitre III fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS	CRÉDITS alloués	Dir i in		CRÉDITS alloués	DÉPENSES 4e	Observations.
1907.	1906.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	pour l'exercice 1905.	L'≅XRECICE 1904.	Ooservanons.
	,					
1,453,000 •	1,453,000 »	Ď	,,	1,453,000 •	1,545,882 90	
3,050 •	3,050 n	ه	•	3,050 »	2,965 13	
850,000 ¤	850,000 »	,	•	850,000 •	775,792 98	
2,306,050 .	2,306,050 ×	0	n	2,306,050 »	2,324,639 01	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	Récapitulation.
,	
1.	Service de la dette proprement dite
11.	Rémunérations et pensions
111.	Intérêts sur cautionnements et consignation
	TOTAUX
. "	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES URDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES de	Observations.
1907. 1906		AUGMENTATION,	DIMINUTION.	POUR L'EXPREICE 1905.	1904.	Coservations.
152,502.859 1	8 120,148,695 09	3,154,164 16)9	121,904,445 92	119,700,506 67	
33,999,172 1	0 53,302,540 50	696,631 50	n	52,622,444	29,674,296 55	
2,306,050	2,506,050 *	۰	»	2, 3 06, 0 50 »	2,524,639 01	
168,608,081	164,757,285 52	3,850,795 76	*	156,852,059 92	151,690,442 25	
Auguen	TATION. , IF	3,850,	795 76		I	7

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1907.

L'annexe nº 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1899 à 1904.

L'annexe nº 2 fait ressortir, pour chaque catégorie de pensions figurant au Budget sous la rubrique : « Pensions diverses », la différence en plus ou en moins entre le crédit alloué pour l'année 1906 et celui qui est demandé pour l'exercice 1907.

L'annexe nº 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1903 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1º janvier 1906.

L'annexe nº 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1908.

ANNEXE Nº 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1et décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1899 à 1904.

	ANNÉES								
DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	1899	1900	1904.	1902	1903.	1904			
la Flandre occidentaie	(1)	(')	(1)	(¹)	(1)	(1)			
Maeseyck	148,248 72	148,427 66	142,100 25	143,118 49	145,617 15	149,508 65			
CHEBINS DE PER VICINAUX — Section d'Ostende-Middelkerke	12,424 11	13,149 80	7,705 73	7,709 65	8,963 75	8,809 67			
Totact fr	160,672 83*	161,577 46	149,805 96	150,828 12	154,580 90	158,118 52			

⁽¹⁾ D'après les comptes fournis, il n'est rien du pour garantie d'interêt.

	CRÉDITS VOT	ÉS POUR 1906.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1907.				
CATÉGORIES DES PENSIONS.	-	Extraordinaires	Ordinaires.	Extraordinaires et	DIPPÉRENCES		
	Ordinaires.	et temporaires.	Ordinatres.	temporaires.	en plus.	en moins	
Ordre de Léopold	9,000	n	9,000	>>		1)	
Marine (militaires de la).	1)	474	n	474	n	l »	
Marine (miniaires de la).	475,000	n	500,000	ν	25,000	u	
Ecclésiastiques — de la Guerre	10,000	n	10,000	n	æ	»	
Militaires	5,575,000		5,375,000	o	<i>y</i>	ď	
Département des Finances et des Travaux publics	2,550,000	υ	2,600,000	α	50,000	'n	
- de la Justice	1,120,000	a	1,120,000	۵	υ	'n	
des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,960,000		5,165,000	n	205,000	n	
de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,488,000	n	1,626,000		158,000	•	
Civiles \ — de l'Agriculture	190,000	a	190,000		•	•	
des Affaires Étrangères	85,000	35	85,000	}	B	, ,	
de la Guerre	92,000	α	100,000	v	8,000	D	
de l'Industrie et du Travail	100,000	n	100,000	"	σ	'n	
Cour des Comptes	20,000	,,	20,000		٠	n	
Arriérés de pensions de toute nature.	50,000	»	100,000	'n	50,000	a	
- Totaux sir.	14,524,000	474	15,000,000	474	476,000	И	
	fr. 14,524,474		fr. 15,000,474		EN PLDS: fr. 476,000		

Annexe nº 5.

EXERCICE 1905. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1"

	NO	MBRE DES	PENSIONS	MONTANT DES PER				
NATURE DES PENSIONS.	SITUATION 40	i .	EMENT	SITUATION	MOITAUTION	Mouvement pendant l'annee 1905		
	127 janvier 1905.	Accroisse- ment	Décroisse- ment.	1er janvier 1906.	1 ^{cr} junvier 1905.	Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
rdre de Léopold	72	5	8	74	7,200 n	500	300 s	
arine (militaıres de la) ,		•	1	2	954 •	11	480	
Ecclésiastiques :						<u> </u>		
partement de la Justice	412	73	61	424	441,537 »	90,015	67,275	
— de la Guerre	2	, ,	ית	2	4,329 »	•	5	
litaires	3,123	191	160	3,154	5,256,757 ×	375,580	300,187 -	
Civiles :								
partement des Finances et des Travaux publics	1,494	196	111	1,579	2,298,173	306,307	186,255 »	
— de la Justice	329	29	27	551	970,009 n	103,284	95,355 "	
des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Auvers à Gand non compris)	1,915	188	91	2,012	2,572,430 +	342,452	152,545 •	
de l'Intérieur et de l'Instruction publique	740	93	50	783	1,335,912 »	213,080	93,307 »	
- de l'Agriculture	165	17	14	168	157,966 .	17,092	13,374 "	
- des Affaires Etrangères	18	יי	1	17	87 , 086 -	n	6,983 ×	
— de la Guerre	34	5	5	36	70, 096 n	8,655	4,655 0	
- de l'Industrie et du Travail	18	3	5	16	61,846	12,447	11,798 -	
our des Comptes	5	. 6	ħ	5	13,179		»	
ensions civiles reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	33	•	1	32	15,395 -	»	328 50	
ofesseurs et instituteurs communaux (4)	3,640	329	164	3,805	3,710,639	353,900	180,910 •	
Тотапа	12,003	1,129	692	12,440	17,003,308 >	1,823,312	1,113,552 50	
·		AUGMENTATION: 457 pensions.					9,759 50	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1906.

	1			1							
SIONS.	AC	CROISSEME	NTS.	DÉ	CROISSEME	NTS.					
MITUATION	Nombre	e de pensions a	ccordées	Nombre	de pensions	éteintes	Observations.				
fer janvier 1906.	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	parsuite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.					
7,400	5	n	*	3	•	,					
474	n	•	F	1	73	•					
464,077	73	•	•	61	a a	79					
4,329		•	*	*	•	•					
5,382,150	189	2	•	158	2	•					
2,418,225	194	2	_	109	2	_					
977,938	28	1	•	26	1	•	·				
2,762,537	188	•		91	•						
1,455,685	90	3	,	47	3	•					
161,684 »	17		•	14							
80,103 -	۰	n	•	1		,					
74,096 •	5		n	3	•						
62,495	3		и	5		•					
13,179		*	•		•	•					
15,066 50	•	n	•	1	•	ņ	(1) Aux termes de l'article 1er de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conferèes en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées: 1/3 par les communes, 1/6 par les provinces, 1/6 par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget				
3,883,629	523	6	•	158	6		Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.				
17,713,067 50	1,115	14	•	678	14	•					
		1,129			602						

Annexe nº 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1905 (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qu restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÈNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numero d'ordre.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Artícles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
•	Ministère de la Guerre. Ordre de Léopold. Trenteseaux, L., maréchal des logis				9	Delcourt, N-J, desservant à Mon- tignies-sur-Roc (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5 de celle du	71	1,370	346
2	chel. Genot, CAAC., adjudant sous- officier.	52	100		10	24 avril 1900). Simons, A., desservant à Petit- Brogel (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril	83	1,383	ld.
5 4 5	Sortet, A., adjudant sous-officier. Prignon, VJ., adjudant de compagnie. Merjai, EB., maréchal des logis	60 57 60	100	n .	11	1900). Bosmans, EHG, desservant à la Buissière (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 3 § 10 de celle du	62	1,205	332
Ü	chef à cheval. Total	ŭ.	500		12	17 février 18 19 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900). Broers, B, desservant à Herstappe (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de	44	617	Id.
	Ministère de la Justice. Pensions ecclésiastiques.	-			.~	la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 r de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900).			
1	Thirifay, EAG., desservant à Erpent (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	6 5	1,370	290	13	André, JJA., desservant à Bouvignes (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 14 de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	53	1,155	290
2	Bouvier, LJ., desservant à Quare- gnon (art. 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	62	1,355	501	14	Berte, S -A -L., desservant à Ormei- goies (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 3 § 1 or de celle du 17 février 1840 et art 5 de la loi du 24 avril	54	1,179	305
3	Monnier, T., desservant à Forge- Philippe (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,370	ld.	15	1900). Marcoer, JL., desservant à Malèves (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et	82	1,383	ld.
4	Vansteenhuyse, FF., desservant à Desselghem (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	79	1,383	ld.	16	art. 5 de celle du 24 avril 1900) Masquelier, CF., desservant à Rêves (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844	65	1,375	Id.
5	Debbaudt, PGA., desservant à Mecreudré (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de œlle du 24 avril 1900).	71	1,370	315	17	et art 5 de celle du 24 avril 1900). Boeckx, P., desservant à Beersel art 12,20,21,22,24 et 40 de la	76	1,383	335
6	Bosscler, J., desservant à Parette (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	80	1,583	295	18	loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900). Vandemergel, P-J-J., desservant	54	1,139	Id.
7	Devoghel, IIJ., desservant à Oost- vicieren (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art, 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,370	·Id.		å Houtaing (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1c de celle du 17 juillet 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).			
8	Roland, NF., desservant à Jemappes (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1000).	76	1,378	ld.	19	Champagne A. G., curé de 2º classe à Grivegnée (art. 19, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 3 § 'cr de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	64	1,145	558

		-							
Numèro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait	Age.	Montant des pensions.	Numèro du <i>Noniteur</i> .	Numèro d'ordre.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
ž	application.)		Mon	Z an	ž	application.)		Mon	Num
20	Francist, AJ., desservant à Ath. air 12, 20, 21, 22, 21 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	67	1,580	358	31	Van den Heuvel, FMJ, vicaire à Anvers (art. 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi	49	744	56
21	Racymaeckers, EA. aumónier de	55	257	16-17		du 24 avril 1900).			
	lā prison de Turohout (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1ª de celle du 17 février 1840 et art 5 de la loi du 24 avril 1900).				32	Rowet, AJ., desservant à Water- loo (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ¹⁷ de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	59	1,170	16.
22	Dedobbeleer, J., desservant à Hekelgem (art. 12, 20, 21, 22, 24 ct 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	78	1,386	6	35	Leclere, JE., desservant à Buisson (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{cr} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	58.	1,275	65
23	Daignie, JC., desservant à Rumillies (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1er de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	6.5	1,377	ld.	34	Vanvlaenderen, A., vicaire à Melle (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 3 § 1° de celle du 17 février 1849 et art. 8 de la loi du 24 avril 1900).	64	951	71
24	Vanhees, J-N., desservant à Heers (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	78	1,390	21	35	Byl, OGMG, secrétaire de l'évêché de Gand (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1er de	43	586	65
25	Blondiaux, JA., desservant à Cognelée (art. 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	58	543	25	36	celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900). Malherbe, FLD., desservant à Presles (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1er de celle du 17 février 1819 et art. 5 de la	59	1,362	85 .
26	Moors, JH., desservant à Curange (art 12, 20, 21 23, 24 et 40	52	1,099	41		loi du 24 avril 1900).			
	de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1er de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)		1		37	Olivier, CJ, desservant à Corroy- le-Château (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	80	1,396	Id.
27	André, D., desservant à St-Pierre- Capelle (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	82	1,590	ld.	38	Van Poucke, LT., desservant à Hamme-Sainte-Anne (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la lei du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,395	81
28	Galopin, LJ., secrétaire de l'évê- ché de Liége (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	65	997	Id.	39	André, LF, vicaire à Gozée (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,000	96
20	Couplet, E - J., desservant à Tho- ricourt + art. 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 3 § 1st de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	40	585	48	40	Trausch, N, desservant à Villers- la-Bonne-Eau (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 jnillet 1844; art. 3 § 1 er de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	62	7 72	159
30	Hoste, CE., desservant à Deerlyk (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1° de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)	54	1,159	ld.	41	Michel, TF, desservant à Membre (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1º de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)	45	669	146
			ŀ						

-									
Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Honiteur,	Numèro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS ot fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Rumero du Moniteur.
42	Didier, PJ, desservant à Habay- la-Neuve (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1 ^{er} de celle du 17 fé- vrier 1849 et art 5 de la loi du	63	1,400	119	54	Mercier, A -J, curé de 2º classe à Jumet (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	67	1,400	196
43	24 avril 1900). Dambre, AL., chanoine titulaire à Bruges (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	72	2,400	146	55	Barbé, A., desservant à Saint-Symphorien (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1st de celle du 17 février 1849 et art. 3 de la loi du 24 avril 1900).	59	1,340	24
44	De Smet, LA, desservant à Maxenzeel (art. 12, 20, 21, 22, 21 cr 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,400	1d.	56	Lamblot, J G., desservant à Le Roux (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	78	1,400	[d
45	Gorez, VVH., desservant à Cha- pelle-à-Wattines (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844; art. 5 § 1 ^{et} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la la la seconda de la	59	1,400	125	57	Schmit, N., aumônier de la prison d'Arlon (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	2,050	195
46	loi du 24 avril 1900). Thomassen, JE., desservant à Battel (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,400	ld.	58	Van Hollewinckel, JJ., desservant à Borloo (art. 12, 20, 21, 25, 24 et. 40 de la loi du. 21 juillet 1844; art. 5 § 1° de celle du 17 février 1840 et art. 5 de la loi du. 24 avril 1900)	62	1,250	257
47	Scruel, CJ., desservant à Aiseau {art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,400	139	59	Laurent, BP., desservant à Ron- quières (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1st de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du	52	968	219
48	Paquot, B.J., desservant aux Libins (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	76	1,400	163	60	24 avril 1900). Van Walleghem, C, curé de 2º classe à Messines (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du	65	1,700	231
49	Rigaux, N -P., curé de 2º classe à Nives (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	78	1,800	149	61	21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900). Vanmeerbeeck, E. desservant à	68	1,110	240
50	Pycke, II., desservant à Asper (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,400	195		Chièvres (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).			٥
51	Van Wassenhove, JC., desservant à Calcken (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 joillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	7 U	1,400	la	62	Collin. C-J., desservant à Tour- rinne-la-Chaussée (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1884 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,401	256
52	Leen, M., desservant à Verviers (art. 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,400	196	63	Dubruille, VL., desservant à Hou- deng-Aimeries (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844; art. 5 § 117 de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	58	1,260	Jd.
53	Hecq, JBE., desservant à Ansercoul (art. 12, 20, 21, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1° de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)	58	1,333	221	64	Frison, F-I, desservant à Coninx- heim (art 12, 20, 21, 22, 24 et et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	67	1,400	Id.

rare	NOMS, INITIAI ES DES PRÉNOMS et		Montant des pensions	Numero du Monneur	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et		Montant des pensions	Numero du Moniteur
o p o _s	fonctions remplies en derniei lieu pai les pensionnaires	Age	des p	du M	ore d'e	fonctions remplies en dernier lien par les pensionnaires	Age	des b	du M
Numero d orare	(Articles des lois dont il est fiit		niant	mero	Nem	(Articles des lois dont il est fait application		ntant	mero
	application \		j j	ž		арр-к апок		Mo	ž.
65	Gensens, P - J desservant à Hout- haclen (art 12, 20, 21, 22, 24	76	1,400	256	3	de Counc V J-N-S, heutenant- général (art 1%)	65	7,800	35
	et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et articles > de celle du 24 avril 1900)				4	Fontaine, L-N-D, inspectent du scrvice de santé (art 177)	65	6,696	Id
66	Van Haver C vicane i Mooisel (ut 12 20, 21, 25, 24 ct 40 de la loi du 21 pullet 1844, art 5	44	568	Id	5	van der Burck, R-A (comte), colonel (art 1er)	60%	5,400	1 d
	§ 1st de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)				6	Liagre C -J -1 médecin de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	62½	5,400	Id
67	Fievet, ff -l -J , desservant à Mar baix la lour (ait 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juil-	65	1,400	264	7	Derchain, S, intendant de 2º classe (art 1er)	62	4,160	Id
	let 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)				8	Dekoninck, I., capitaine en premier quartier maitre (art. 1cr)	58	5,240	Id
68	Ansiau, J. B. L., vicanc à Eyse- ringen (art. 12, 20, 21, 23, 24 et. 40 de la loi du 21 juillet 1844,	44	567	270	9	Sauvenay, H capitaine comman- dant (art 1er)	55	3,240	Iđ
	art 5 \$ 1er de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	<u> </u>			10	Van Rolleghem, P - E , capitaine en second (art 2, § 1er)	49	2,362	ld
69	Geerts, A desservant à Saint lob- in t'Goor (art 12, 20, 21, 22,	67	1 400	ld	11	Biesemortel, J-C, capitaine en second (art 2, § 1er)	50	2,550	ld
	24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 juillet 1900)				12	Gilles, A. J.E., capitaine comman- dant (art. 20)	441	2,916	ld
70	De Meyer, V E-P-J, desservant à Anvers (art. 12, 20, 21, 22, 24	69	1,400	309	13	de Hoffmann, F -E -F -A -GP, capitaine en second (art 20)	40	2,500	ld
	et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et ait 5 de celle du				14	Seutens, L-J-F, major (art 21)	51	3,163	Id
	24 avril 1900)				15	Sevrin, E-A major (art 21) .	51	3,003	ld.
71	Dubuisson, E., desservant à Elli gnies (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844,	52	880	Id	16	Crutzen M -M -1, capitaine com- mandant (art 21)	52	3,0 37	Id
	art 3, § 1er de celle du 17 fC vuer 1849 et art -5 de la loi du 24 avril 1900)				17	Veldeman, A, capitaine comman- dant (art 21)	50½	2,875	Id
72	Rigaux A, desservant a Wanne becq (art 12 20, 21, 22, 24 et 40	60	1,580	Id	18	Duchateau, F-II-J, capitaine en second (art 21)	287	1,462	[d
	de 13 loi du 21 juillet 1844, arti cle 5-§ 14 de celle du 17 lévrier 1849 et de celle du 24 avril 1900				19	Gustin, A -P capitaine en second (art 21)	36	1,350	Id
73	Byl R-1-J, desservant à Puers (lois des 21 juillet 1844, 17 fé	35	413	ij	20	Laguesse, J-J, caporal (art 2, § 1er)	55	413	ld
•	vrier 1849 et 24 avril 1900)		<u> </u>		21	Mertens F., soldat (art 20).	29	480	Id
	Total fr		90,015		22	Rahaierd, J-F-G, soldat (art 20)	38	480	Id
					25	Vanden Branden, J-F, maitre- tailleur (art 21)	68	827	ld
	Aviatos ha la farance				24	Maeck F, maître-cordonnier (arti cle 21)	411	718	Id
	Ministère de la Guerre	i i			25	Senez, P, musicien-gagiste (arti- cle 21)	46	718	Id
1	Pensions militaires Lantin nee Scutnaire (veuve d'un		330	1	26	Merckaert, P. L., musicien-gagiste (art 21).	55	741	Id
	premier maiéchal des logis de gendarmerie)				27	Pary, t., soldat (art 21)	37	342	14
2	Decletek née Slavon (veuve d'un maréchal des logis)		224	14	28	Darcis, B -J , premier maréchal des logis chef (ait 21)	60	840	Id
		1	1	1	H]

Numèro d'ordre.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numéro d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numèro du Moniteur.

29	Meulemans, E, brigadier (årt. 21)	36	443	35	58	Devos, F -GJ., colonel (art. 1er).	60	5,400	139
30	Dedier, A., soldat (art. 21)	401	545	Id.	59	Panquin, VJ -J , colonel (art. 10°).	60	5,200	Id.
31	Gillen, J-1., maître-artificier (arti-	56	994	ld.	60	Flamache, V - H . colonel (art 1er)	58	5,400	ld
32	Pire, N-J, maréchal des logis maître-armurier (art 21).	601	840	1d.	61	Vandewalle, J-E, lieutenant-co- lonel, (art. 1er)	58	4,000	ld.
33	Cœnen, E., maréchal des logis garde-magasin (art 21).	57	819	Id	62	Vanden Brugge, JE., capitaine commandant (art. 1 ^{cr})	55	3,240	14
34	Defacq, E , maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	50	913	ļģ.	63	Libert, L -A -A capitaine comman- dant (art. 1er),	55	3,240	Id.
3 5	Vidts, JC, gendarme (art 21)	56 <u>1</u>	682	Id.	64	Blaise, JF., lieutenant-colonel (art. 2, § 3).	56	4,320	Id.
36	Dury, JJ., gendarme (art. 21).	55	640	ld.	65	Frappart, N -A , capitaine comman- dant (art 2, § 3).	55	2,916	Id.
37	Baeck, J., gendarme (art. 21)	501	626	ld.	66	Regibo, C., général-major (art. 20).	61	6,820	i d.
38	Deturck, E -D, gendarme (art. 21).	48½	619	1d.	67	Lorent, F J , capitaine common-	55	3,564	Id.
39 40	D'hondt, JB, gendarme (art. 21).	531	584	ld.		dant (art 20).			
41	Dehut, EJ., gendarme (art. 21).	44	584	Id,	68	Courtois, R -F, capitaine com- mandant (art 20).	434	3,132	Id.
42	Merlier, LN., gendarme (art. 21) Mathy, PJ., gendarme (art. 21).	43 42	577 563	Id. Id.	69	Van Gansen, LA -A -O., major	521	2,874	Id.
43	Lambin, FA., gendarme (art. 21).	34	560	Jd.	70	(art, 21)		400	
44	Dupriez, E, soldat (loi du 27 mai	40 <u>‡</u>	274	Id.	10	Dufour, ECH., capitaine com- mandant (art. 21).	55	3,199	ld.
	1840).	102	2	,u,	71	Wirgot, L , capitaine commandant (art. 21).	50	2,673	18.
45	Declercq, A , soldat (loi du 27 mai 1840).	30½	274	ld.	72	Peltzer, HE-A., capitaine com- mandant (art. 21)	48	2,551	Id.
46	De Clercq, JF, soldat (art. 21).	3 9	542	519- 320	75	de Walckiers, EFPC-D. (vi-	44	1,895	ld.
47	Paulis, A -JD., major (art. 2, § 5).	55½	3,430	56		comte), capitaine commandant (art. 21).	•	1,000	10.
48	Dufour, JLA., major (art 21).	45	2,392	Id.	74	Nahan, P -L, capitaine comman-	481	2,344	Id.
49	Deschietere, P - F - E., capitaine en second (art 21).	58½	1,457	ld.		dant (art. 21).	2	-,	
50	Van Riel, C -J., ouvrier (art. 21).	431	366	47	75	De Geest, B -C, capitaine comman- dant (art. 21.)	51	2,511	Id.
51	Marechal, E., soldat (art. 21)	42	345	ld.	76	Richard, VJPA., capitaine commandant (art. 21). (Pension	47	2,388	ld.
52	Falque, H -J -J., soldat (foi du 27 mai 1840).	40½	276	ld,		éteinte par suite de revision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1906).			
53	Van Den Berghe, H., soldat (loi du 27 mai 1840).	401	276	ld.	77	Leli, 6 -T, officier d'administration	53	2,031	Īd
54	Steens, C -A , adjudant sous-officier (loi du 21 mars 1902)	40	497	91	78	de 2º classe (art. 21). Nauwelaerts, JEA., lieutenant	35 <u>1</u>	999	Id.
55	Capelle, J., maréchal des logis chef (art. 19). (Pension revisée. — Remplace la pension inscrite en 1904).	47	1,050	ld.	79	(art. 21). Deruijck, C., sous-intendant de 2º classe (loi du 27 mai 1840).	41	1,242	īd.
56	Van Driessche, D, capitaine com- mandant (art. 21)	49	2,632	159	80	Foulon, FJ., capitaine en second (loi du 27 mai 1840).	41	1,150	ld.
57	Linssen, JL. A., général-major (art 14).	61	6,448	Id.	81	Cambier, JG. officier d'adminis- tration de 4º classo (loi du 27 mai 1840).	32	616	Id.
,									

Numèro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age,	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
82	Leysen, T -MCM., maréchal des logis (art. 20)	241	728	139	108	Boussemart, JE., capitaine com- mandant (art. 102).	55	3,240	223
83	Colignon, CT., maréchal des logis (art. 20).	46	840	fd.	109	Plucker, JF., lieutenant-colonel (art 2, § 3).	58	4,108	ld
81	Sergant, JL, soldat (art. 21).	37 ½	542	Id.	110	Baele, CJ -B., major (art. 2, § 3)	55	3,828	1d.
85	Pinelle, GA., musicien-gagiste (art. 21).	47	735	ld.	111	Leonard, MJ -C, capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	3,199	Id.
86	Constant, AJB., sergent (arti- cle 21).	32½	582	Id.	112	Devos, AA., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,975	Id
87	Van Hinderdael, CJ., maître- bottier, (art. 21).	67	840	Ĭd.	113	Mangon, JJ., capitaine comman- dant (art. 2, § 3)	55	2,916	lđ.
88	Maeyens, A , soldat (art. 21)	39½	342	ld.	114	Leclercq, VJ., capitaine comman-	20	2,632	fd
89	Romedenne, CH., trompette (arti- cle 21).	41½	35 9	Id.	115	dant (art. 2, § 107) Vandeveire, NL., officier d'admi	51 <u>1</u>	2,227	Id.
ยอ	Raucq, A., trompette (art. 21)	39₹	363	Id.		nistration de 2º classe (art 2, § 1º).			
91	Trenteseaux, L, maréchal des logis chef (art. 21).	581	840	1d.	116	Morand, JL., capitaine en second (art. 2, § 1er).	461	2,025	Id.
92	Vandenberghe, F., maréchal des logis chef de gendarmerie (arti- cle 21).	22 ⁷	959	Id.	117	Deleije, G -A, major (art 21)	50½	3,029	ld.
93	Pisvin, A -J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	857	ld.	118	Bertrand, TAG., médecin de bataillon de 1º classe (art. 21). Antony, EFB., capitaine en	53 55	2,437 2,700	ld. Id
91	Huysman, P., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	49½	892	fd.	120	second (art. 21). Hubert, GBJC., capitaine en	47	2,137	ld
95	Luyckx, A., gendarme (art. 21) .	45	581	Id.		second (art, 21).		,	
96	Labaye, PJ., soldat (loi du 27 mai 1840).	20 ⁵	274	Id.	121	Dubois, EJ., soldat (art. 21) Grünenwaldt, HM., musicien ga-	37 45	342 706	ld. Id
97	Verbrugge, TF., soldat (loi du 27 mai 1840).	37	274	Id.	125	gisle (art. 21). Michiels, JL., premier sergent	41	693	Id.
98	Leupe, J-A., gendarme (loi du 27 mai 1840).	43	473	Id.	124	(art. 21). Lemmens, H., premier sergent (arti-	57 <u>↓</u>	650	Id.
99	Vlaminck, F -X., soldat (loi du 27 mai 1840).	401	274	Id.	125	cle 21). Beerden, PA, soldat (art. 21)	401	342	Id.
100	Leroux, O -N., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	22	6,16	149-	126	Sieux, JLF., soldat (art. 21)	55	342	I d.
101	Denis, L -M., général-major (arti- cle 1º1).	63	6,696	150 223	127	Tahir, A -F., soldat réformé (arti- cle 21).	34-	342	Id
102	Colot, MJ., colonel (art. 101)	60	5,400	Id	128	Coudde, A., soldat (art. 21)	36	342	Id.
103	Duflot, A -CA., colonel (art 10r).	57 <u>1</u>	5,200	ld.	129	Nicolas, OJ., soldat (art. 21).	38	342	Id.
104	Laheyne, SYEL , colonel (arti- cle 1 ^{er})	56	5,200	ld.	130	D'havé, P., maréchal des logis garde-magasin (art. 21.	49	743	ld.
105	Sabelin, A -G, major (art. 1er).	56	3,828	ld.	131	Merjai, EB, maréchal des logis chef degendarmerie (art. 21).	60	994	1 d.
106	Letellier, CJ., major de place (art ler)	58	3,828	ld.	132	Diez, A., maréchal des logis chef de gendarmeric (art 21).	52 <u>1</u>	933	ld.
107	Delhaye, T -EMII , major comp- table du matériel (art 1ex).	60	3,564	Id.	133	Incoul, JJ., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	48	898	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÊNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monitaur.	Numero d'ordre.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numèro du Moniteur.
134	Schevenels, J., premier maréchal des logis de gendarmerie (arti- cle 21)	49	819	223	160	Dedroog, CGH, major (art. 2 § 3).	55	3,430	337
135	Stoffel, A., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 <u>}</u>	877	Id.	161	Vermeulen, GJCM., major (art 2 § 3).	55½	3,386	Iđ.
136	Dirkx, EM, maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	40	734	Id.	162	Krier, A., capitaine commandant (art 2, § 3).	55	3.199	ld.
137	Andrianne, JL., gendarme (arti- cle 21).	52 <u>1</u>	644	ſd.	163	Moenaert, A - A H , capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,956	ld.
138	Lejeune, DJ., gendarme (art 21).	51	637	ld.	164	Rosseel, G -F., capitaine comman- dant (art. 2, § 3).	55	2,956	Id.
139	Urcel, E J., gendarme (art. 21).	47	609	ld.	165	Vandenbulck, C-L, capitaine en	50	2,713	Id.
140	Wauters, CL., gendarme (art. 21).	49½	588	ld.		premier quartier-maître (art. 2, § 1 ^{cr}).			
141	Pièrard, A., gendarme (art. 21).	51	584	Id.	166	Duez, AG., capitaine commandant (art. 20).	54	3,564	Id.
142	Petit, JE., gendarme (art. 21)	49	563	ta.	1.07	, , , ,	55	3,475	Id.
143	Parmentier, FJ -G., gendarme (art. 21).	43½	560	bl	167	Joannes, CALJ, major (arti- cle 21).	52	,	
144	Dene, P., soldat (loi du 27 mai 1840).	38½	274	1d.	168	Dedier, ALJA., capitaine en second (art. 21).		2,587	1d.
145	Sevrin, FJ., maréchal des logis garde-magasin (loi du 27 mai	41½	454	ld.	169	Coppernolle, J -M , adjudant sous- officier (art. 1er).	67	1,020 450	ld.
4.40	1840).	40	710	040	170	Van Wonterghem, LF., brigadier maréchal-lerrant (art. 2, § 3 et		430	10,
146	Weyts, J., soldat (art. 21)	40	342	246	174	art 13, § 2). Henrioul, EGJ., sergent-major	46₹	470	Id.
147	Streitz, FGD, médecin de ba- taillon de 1re classe (2rt. 20).	504	5,300	ld.	171	(loi du 21 mars 1902).			
148	Fore, H., soldat (art. 19)	25	480	£d.	172	Pladet, E., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 19).	541	1,232	· Id.
149	Deckers, M - JE - A., médecin de bataillon de 1rc classe (art. 20).	43	2,700	273	173	Heraux, E -V., premier sergent- major (art. 21).	43	731	ld.
150	Dewasme, LHJ., capitaine en se- cond (art 18). (Pension revisée — Remplace la pension inscrite en 1904.	41	4 050	Id.	174	Mandiau, L , caporal-clairon (arti- cle 21).	541	562	Id.
151	Ninitte, TCJ. lieutenant-général (art 1er).	65	8,100	337	175	De Belva, F, premier sergent (arti- cle 21).	60	836	Id.
152	Chapelié, PFE., lieutenant-gé-	65	8,100	1d.	176	De Weweire, J, trompette (art. 21)	53	435	ld.
102	néral (art. 1ºr).		-,		177	Spelier, F - S., maréchal des logis chef (art 21).	42	627	Id.
153	Bricoux, AOG , lieutenant-gé- néral (art. 1द).	65	7.800	ld.	178	Van Snick, E-E-F-T., maréchal des logis fourrier (art. 21).	39	672	Id.
151	Pinte, CJ -I , général-major (arti- cle 1 ^{er}).	63	6,696	ld.	179	Vanhoorenbeke, DFT, brigadier maréchal-ferrant (art 21).	40½	462	· Id.
155	Demany, J -LM., colonel (art. 14).	60	5,400	ld.	180	Hacmelinck, A -A , adjudant sous-	592	884	1d.
150	Berg, P., lieutenant-colonel (arti- cle 1")	58	4.520	ld.		officier (art 21).			
157	Marissal, FAJ , lieutenant-colo- nel (art. 1°r).	58	4,160	ld.	181	Mafrans, A., maréchal des logis chef (art. 21).	42½	706	ld.
158	Deprez, P -P -L., major (art 1er).	58	3,828	tu.	182	Wilmart, Z., maréchal des logis chef de gendarmerie (art 21).	59	1,020	Id.
159	De Haselhoff, JJAH., major (art. 2, § 3)	201	3,650	ld.	183	Vandamme, OA., premier maré- chel des logis de gendarmerie (art. 21).	46	882	Id.

		,							
Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOWS, INITIALES DES PRÈNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Bfoniteur.
184	Vanhoune, JH., moréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	907	357	13	Pouleur, HAE., brigadier des douaues (art. 3, 8 et 13).	64	1,226	560
185	Pyre, PE, maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	₽1₹	902	ld,	14	Evrard, E., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	990	10.
186	Cotart, JE., gendarme (art. 21).	55	672	ld,	15	Wille, LM., controleur des con-	65	4,416	Id.
187	Nicolaij, TCA , gendarme (arti- cle 21).	52	644	ld.	16	tributions (art 3 et 8). Descamps, F., brigadier des doua-	60	1,266	1.1
188	Plas, J. V., gendarme (art 21).	461	633	10,		nes (art. 3 et 8)	UV	1,200	14.
189	Van Holzaets, JJ., gendarme (art 21)	554	584	Id	17	Lepage, J - J, brigadier des douanes (art 3 et 8).	65	1,013	ld.
190	Cuffens, JJL., sergent-major (loi du 27 mai 1840).	36½	448	Id.	18	Labar, C., préposé des douanes (art. 3 et 8)	55	855	ld.
191	Lapierre, G - AF., maréchal des	<u>95</u> ‡	448	Id.	19	Labar, ME, préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	928	Iđ.
	logis (loi du 27 mai 1840).				20	Mattot, N -J, commis des accises (art. 3 et 8).	59	800	ld.
	TOTALfr.		375,580		21	Vernimmen, CA., commis des accises (art. 1 et 8).	65	1,056	ld.
	-				22	Pauwels, MMC., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	68	3,587	357
	Ministère des Finances et des Travaux publics				23	Van Parys, C-L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	970	Id.
	Fonctionnaires et employés.				24	Tassin, DJG, receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	68	5,062	ld.
1	Echevin, LJ., sous-lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,451	360	25	Bauwens, G.P., receveur des con- tributions (art. 3 et 8).	46	912	Id.
2	Schram, BF., préposé des douanes et matelot sauveteur (art 3 et 8).	59	1,083	ld.	26	Maerten, P-L, préposé des dou- anes (art 1 et 8).	65	926	Id.
3	De Volder, JB., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,257	ld.	27	Daclemans, J , vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	3,043	lđ.
4	Kesteman, AJ, receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	66	3,584	Id.	28	Van Damme, CL., matelot des douanes (art. 1 et 8)	65	932	ld,
5	Tricot, JJ., contrôleur des con- tributions (art. 3, 8 et 13).	64	3,600	Id.	29	Berger, M -B., sous - brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,043	ld.
6	Monceau, FA., directeur général des contributions (art. 1, 8 et 13).	77	7,500	Id.	50	Vaesen, JJ., préposé des douanes (art 5 et 8).	62	842	Id.
7	Duchassis, CF., chimiste-aviseur (art. 1 et 8).	65	2,756	Id.	31	Derhaag, JH., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	808	Id.
8	Kokai, H -L , sous-chef de bureau à la Trésorerie (art. 3 et 8).	60	2,155	Id,	32	Vooz, VJ., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,140	Id.
9	Engels, OF., receveur des contri- butions (art. 3 et 8).	64	4,711	Id,	33	Biston, L-A., géomètre du cadastre (art 3 et 8).	60	2,038	ld.
10	Tordeur, OA, sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	65	1,077	ld.	34	Delimoy, JDE., agent du trésor (art 1 et 8).	65	5,855	20
11	Dethoor, PF., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	69	3,147	ld,	35	Bechet, AJ., licutenant des dou- anes (art 3 et 8).	58	1,550	lđ.
12	Piéront, T, préposé des douancs (art. 1 et 8).	65	864	Id.	36	Dusour, JJE., agent du trésor (art. 1, 8 et 13).	66	6,000	ſđ.
		1	1					12	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numèro du Boniteur,	Numéro d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur,
37 38	Flament, A., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8). Franck, N., sous-brigadier des	60 54	1,006 744	29 Id.	61	Danthinne, CC, sous-brigadier des douanes (art 3 et 8). (Liqui- dation nouvelle — La pension primitive figure dans les inscrip-	63	กัรผ	58
39	douanes (art 3 et 8). Ravaux, J -J., commis aux écritures	48	1,127	Id.	62	tions de 1886.)	65	. 010	Id.
	(art. 5 et 8).					Dupont, NAJ., commis des accises (art. 1 et 8).		1,218	
40	Limbourg, AJ., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,092	Id.	65	Galland, HJ., préposé des douanes (art 3 et 8)	62	891	ld:
41	de Keijser, TM, sous-brigadier des douanes (art 3, 8 et 13).	60	1,065	ld.	64	Liégeois, A., préposé des douanes (art 3 et 8).	60	1,010	ld.
42	Deleval, E -HJ, sous-lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,481	ld.	65	Huygens, A -F -D, géomètre du cadastre (art. 1, 8 et 13).	67	2,550	109
43	Macnhout, JB., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	56	860	ld.	66	Pasquasy. J - JL., receveur des contributions (art 1, 8 et 15).	65	5,300	ld.
44	Van Lancker, B., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	63	1.235	ld.	67	Henrard, AJ , sous-brigadier des douanes (art 3 et 8).	56	925	ld.
45	Constant, JM , brigadier des doua- nes (art. 1 et 8).	65	1,190	Id.	68	Fiévet, F -J., brigadier des douancs (art. 3 et 8). (Pension revisée —	60	1,132	188
46	Poncelet, J -E , préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	53	808	ld.		La pension nouvelle est ren- seignée au n° 194)			
47	Modave, C -H., préposé des doua- nes (art. 3 et 8)	43	454	58	69	Daems, JL., préposé des douanes (art 3 et 8).	59	814	109
48	Tilkin, S., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,575	ld.	-70	Remmen, GF , préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	62	1,020	ld.
49	Decoster, LJ., matelot des doua- nes (art. 3 et 8).	57	933	Id.	71	Laurent, JL., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	954	Id.
50	De Lombaert, E -C., préposé des douanes (art, 3 et 8).	63	846	ld.	72	Vauderghem, G -LJ -A, receveur des contributions (art 1 et 8).	69	3,946	Id.
51	Verstringue, C - L., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,050	ld.	73	Van Maldeghem, L., préposé des douanes (art. 3 et 8)	59	855	ld.
52	Saint-Georges, AJ., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	70	5,062	ld	74	Messiaen, EH., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	29.	1,012	Id
53	Gerbehaye, HJ., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	997	ld.	75	Suys, JL -G., brigadier des doua- nes (art. 1. 8 et 13).	65	1,275	Id.
54	Deblier, LM -LJ, sous-brigadier des douanes (art 3, 8 et 13).	59	1,125	ld	76	Smets, C., sous-brigadier des doua- nes (art. 3 et 8)	62	885	Id.
55	Dobbelaer, GE, brigadier des donanes (art 3 et 8).	61	1,050	Id.	77	Sterpin, AL., receveur des droits de succession (art 1, 8 et 13).	65	5,250	Id.
56	Van Oost, JA, brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	63	1,350	ld.	78	Merken, PJ., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	1,044	146
57	Leynen, J, préposé des douanes (art 3 et 8).	63	9 07	ld.	70	Herreman, C-F, sous-lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,575	Id.
58	Monet, H - A., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,050	ld.	. 80	Dosogue, JJG., préposé des doua- nes (art 3 et 8).	55	762	Id.
59	Frémy, L -J, lieutenant des dou- anes (art 3, 8 et 13).	60	1,803	ld.	. 81	Bosquet, E., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,929	Id.
60	Fumière, GE., commis de direc- tion (art. 3 et 8).	55	1,782	ld.	82	Scailteux, AJ., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,058	ld.
	·			i					

Numero d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numèro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur,
83	De Barsée, F., matelot des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,125	146	107	Chenot, F , brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,238	167
84	Schols, FJB., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 15)	61	1,300	Id.	108	Debouny, D -J , préposé des doua- nes (art. 3 et 8)	55	853	ld.
85	Boulangée, H -D, lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13)	62	1,970	ld.	109	Fernémont, EGJ, préposé des douanes (art. 5 et 8)	40	435	td.
86	Verreyde, AC., préposé des doua- nes (art, 3 et 8)	65	941	Id.	110	Lavachery, GV -C, vérificateur des douanes (art 1, 8 et 13).	66	2,737	Id.
87	Legoy, CFFG, receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	64	4,552	[d.	111	Wensch, J, matelot des douanes (art 1, 8 et 13).	65	1,125	Id.
88	Evrard, A -J, brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	60	1,217	ld.	112	Cockelbergh, C -J. préposé des douanes (art 3 et 8).	65	894	1d.
89	Terly, PT., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	901	td.	113	Jaumin, P-L., brigadier des doua- nes (art 5, 8 et 13).	63	1,350	188
90	Fautré, LF., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8)	59	1,093	ld	114	Denis, J.H., préposé des douanes (art 3 et 8).	62	028	14.
91	Jacquet, CHJ., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	54	907	Id.	115	Conter, N. préposé des douanes (art. 5 et 8)	62	924	Id.
92	Huriaux, JH., contrôleur du ca- dastre (art. 1, 8 et 13).	70	3,750	1d.	136	Pageot, JG, sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13)	66	1,092	ld.
93	Badoux, LA, commis des accises (art. 5 et 9).	59	1.457	ld.	117	De Somviele, AL., brigadier des douanes (art. 1 et 8)	66	1,209	Id.
94	Gérard, G -LG., préposé des doua nes (art. 3 et 8).	60	887	ld.	118	Mahy, J, sous-brigadier des doua- nes (art. 3 et 8)	64	986	Id.
95	Collas, JJ., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 13).	61	1.575	167	119	Leblanc, JJ., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	958	Id.
96	Vandenvinne, J -CL, géomètre du cadastre (art. 3 et 8).	49	1,545	ld.	120	Paquet, PA., sous-brigadier des douanes (art 3, 8 et 13).	61	1,092	Id.
97	Evers, JB., commis des accises (art. 3 et 8)	55	1,189	Id.	121	Van Geyt, II., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	55	986	Id.
98	Derhaag, J -G., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	59	827	Id.	122	van Praet, C., brigadier des doua- nes (art. 1, 8 et 13)	65	1,350	ld.
99	Vandeperre, J -C , préposé des douanes (art 1 et 8).	65	948	1d	123	Jacquemin, J.J.T., commis des accises (art. 5 et 8).	61	1,362	225
100	Delcourt, FD , préposé des doua- nes (art 1, 8 et 13)	65	1,050	Id.	124	Fayt, JJ., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	1,043	ld.
101	Pierkot, P., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	890	id.	125	Dejembes, CF., préposé des doua- nes (art 5 et 8).	60	795	ld.
102	Paruys, JH, préposé des donanes (art 3 et 8).	56	822	ld.	126	Lhoir, AJ , commis aux écritures (art. 3 et 8).	64	1,146	ld.
103	Stynen, JPL, préposé des doua- nes (art. 3, 8 et 13)	61	1,050	ld.	127	Petit, C -J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,275	Id.
104	Dodinval, J-C, sous-brigadier des douanes (art 3 et 8).	58	882	id	128	Laurent, JJ , préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	900	ld.
105	Chenot, J-L., préposé des douancs (art 3 et 8).	53	508	Įd.	129	Nulens, L, commis des accises (art 3,8 et 13).	64	1,462	Id.
106	Adam, T-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	53	ይ 97	Id.	, 130	Claeys, PJ., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	60	1,251	ld.
		ł	ļ		l		(ļ	

-									
Numéro d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il «st fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numèro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	noms, initiales des priénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
131	Vandervorst, F., préposé des doua- nes (art 3 et 8).	58	928	225	155	Dupont, PJ , sous-brigadier des douanes (art उ et ४).	54	994	308
132	Brugghe, HJ., préposé des doua- nes (art. 3 et 8)	55	823	ld.	156	Meuris, J -A , receveur des contri- butions (art 3 et 8).	56	3,502	ld.
138	Mathieu, NL-J., brigadier des douanes (art 3 et 8).	56	1,123	lđ.	157	Vols, C-L., préposé des douanes (art. 1 et 8),	65	1,015	ld.
134	Grodos, AJ., lieutenant des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	64	1,642	ld.	158	Roose, C - J D, brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,253	ld.
135	Braeken, PJ., préposé des doua- nes (art. 5, 8 et 13).	63	1,050	ld.	159	Janssen, H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	×21	ld.
136	Lepage, J - J , préposé des douancs (art 3 et 8).	61	847	Id,	160	Jérôme, J -J., brigadier des dou- anes (art. 3 et 8).	62	1,252	ld.
137	Habrand, L., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	61	914	ld.	161	Bausmans, J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	810	ld.
138	Hubert, A., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	992	298	162	Vigneron, J.A., préposé des dou- ancs (art 3 et 8)	57	810	ld.
139	Crcyf, JF., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	897	ld.	163	Van Bogaert, JC., matelot des douanes (art. 1 et 8).	65	1,012	ld.
140	Dondeyne, JC., préposé des douanes (art 3 et 8)	60	867	Id.	164	Schindeler, C L, receveur des contributions (art. 3 et 8).	60	2,832	Id,
141	Schadeck, N - J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,297	Id.	165	Mevis, JJ., préposé des douanes (art 1, 8 et 13)	65	1,050	Id.
142	Leclaire, OJBJ. receveur de l'enregistrement (art. 3, 8 et 13).	51	2,427	ld.	166	Talbot, HJBJ, directeur géné- ral de l'enregistrement et des	69	7,500	Id.
143	Deroanne, FHJ, sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	928	ld.	167	domaines (art. 1, 8 et 13). Victoor, ED., brigadier des doua-	65	1,203	ld.
144	Fary, J -F , brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,275	ld.	168	nes (art. 1 et 8). Mamour, H., sous-lieutenant des douanes (art, 1 et 8)	66	814	330
145	Claude, M., préposé des douanes (art 3 et 8).	59	886	ld.	169	Verschelde, AJ., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	991	ld.
146	Hurbin, JP., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	56	885	ld.	17.0	Laurent, J., receveur des contribu- tions (art 3, 8 et 13).	63	1,605	Id.
147	Grange, L., préposé des douanes (art. 5 et 9).	56	955	ld,	171	Ancion, AD., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	1,047	Id.
148	Quevrin, HJ., préposé des douanes (art 3 et 8),	69	835	ld.	172	Gobert, P -CL., brigadier des	56	1,102	Id.
149	Maas, H., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	58	1,194	Id.	173	Malaise, A., receveur des contribu- tions (art. 1, 8 et 13).	66	3,887	Id,
150	Henrion, SJ., receyeur des contri- butions (art. 1, 8 et 15).	66	2,160	Id.	174	Moreau, JH., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	68	2,312	Id.
151	Lauwers, M - FL - M., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	61	1,087	ld.	175	Morsomme, JP., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,240	Id.
152	Vercheval, F -F., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,507	ld.	176	Habran, LE, commis des accises (art. 1, 8 et 13).	66	1,462	Id.
158	Baneux, EJ., sous-directeur à l'administration centrale des contributions (art. 1, 8 et 13).	71	5,850	Id.	177	Cocnen, H., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,050	Id.
154	Lahaut, FE., brigadier des douanes (art. 5 et 9).	5 5	1,239	ld.	178	Bauduin, JL., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	63	1,322	ld.

Numero d'ordre.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Åge.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numèro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
179	Naveaux, J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	956	330		Ministère de la Justice.			
180	Naulaeris, CF., géomètre du ca- dastre (art. 3 et 8).	53	1,615	ld.		Magistrats, fonctionnaires et employés			
181	De Paepe, F., recevenr principal des droits de navigation (art) et 8).	68	3,030	ld.	1	Vanruymbeke, EAL., médecin de la prison de Courtrai en dis- ponibilité (art 1, 6, 8, 12 et 40, de la loi du 21 juillet 1844 et	76	7 7 5	346
182	Janssen, JM -L., éclusier-receveur (art. 1 et 8)	65	1,429	343		art. 1st de celle du 10 janvier 1886).			
183	Magritte, JB., éclusier (art 3 et 8).	64	725	41	2	Sterpenich, A., greffier adjoint à la Cour d'appel de Liége (art 1, 6, 8, 12, 13 et 40 de la loi du	72	4,087	290
184	Backeljau, FFM., conducteur principal des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	65	4,436	88		21 juillet 1844 et art. 19 de celle du 10 janvier 1886).			
185	Struys, JJ., surveillant des ponts et chaussées (art 1 et 8).	67	2,294	151	3	Bormans, JBT., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet	67	9,415	355
186	Favresse, LA., éclusier-contro- leur (art. 3 et 8)	56	593	188		1844; art 5 § 1st de celle du 17 février 1849 et art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)			
187	Monier, ADD., éclusier-barra- giste (art 1 et 8)	67	748	Id.	4	Kimpe, R, chef surveillant à la pri- son de Termonde (art. 3, 5, 6, 8, 9, 10, 12 et 40 de la loi du	61	1,643	315
188	Stevens, M., commis d'ordre aux ponts et chaussées (art. 1 et 8).	65	2,004	508		21 juillet 1844; art. 3 § 14 de celle du 17 février 1840 et art. 14 de la loi du 10 janvier 1886)			
189	Maenhout, HJ., chef aide éclusier (1, 8 et 13).	67	1,012	225	5	van Hoeck, FE., sous chef de bu- reau à l'administration centrale	67	3,340	Id.
190	Hecq, DJ., éclusier (art. 3 et *).	65	571	ld.		(art. 1, 6, 8, 12, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 14			
191	Swennen, JM, chef de division à titre personnel à l'administration des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	68	3,515	298		§ 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1st de la loi du 10 janvier 1886).	70	4.020	20
192	Quevrin, G -J., éclusier receveur (art. 3 et 8).	52	491	ld.	6	Bulens, AII., greffier de la justice de paix du premier canton d'An- vers (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	4,056	20
193	Dethier, D-AJ, pontier (art 1 et 8).	66	671	335	7	Heiderscheidt, ANA., président de la Cour d'appel de Gand (arti-		9,945	41
194	Fiévet, F. J., brigadier des douanes (art 5 et 8). (Pension revisée. — La pension primitive est ren-	60	1,200	188		cle 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1et et 9 de celle du 25 juil- let 1867).			
	seignée au nº 68).		ĺ		8	Piret, J -J, surveiltant à la prison centrale de Louvain en disponi-	62	920	6
195	Mmc Ve Defnet-Boizet, M., veuve de Defnet, G., membre de la Cham- bre des Représentants.	40	7,000	Id.		bilité (art 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1er de celle du 17 fé- vricr 1849 et art. 1er de la loi du 10 janvier 1886).			
198	Mª Vo De Backer-Maes, E-MG-C, veuve de De Backer, A., membre de la Chambre des Représentants.	35	3,000	14.	9	Smets, J. J., greffier de la justice de paix d'Achel (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886).	66	2,202	49
	TOTAL fr.		306,307		10	Willems, J-E-M, président du tribunal de Hasselt art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et ar- ticles 1er et 9 de celle du 25 juil- let 1867).	70	8,695	48

Numero d'ordre.	NONS, INITIALES DES PREXONS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	nons, initiales des prénons et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
11	d'Udekem de Guertechin, FM -F L-GH, juge de paix à Herck- la-Ville (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § fer de celle du 17 février 1849 et art 10 et 11 de la loi du 25	45	1,594	98	21	de Hennin de Villiers, A -A -J, vice- président du tribunal de Namur (art. 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art, 1st et 9 de celle du 25 juillet 1867)	70	7,285	197
12	juillet 1887). Ronsmans, A - A - E - G., messager à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1et de	79	1,299	81	5:3	Van den Broucke, E., surveillant à la prison de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886).	6 <u>6</u>	1,417	211
13	celle du 10 janvier 1886). Henot, CVFA., président hono- raire du tribunal de Louvain (art. 12 et 40 de la loi du 21 juil-	70	8,975	119	23	Flameng, L-A, juge de paix de Boussu (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1er et 9 du 25 juillet 1867).	70	8,485	189
14	let 1844 et art. 1st et 9 de celle du 25 juillet 1867) Vestibule, CJ., greflier de la jus- tice de paix de Messines (art. 1. 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 1st de celle du 10 janvier 1886).	70	2,281	Id.	24	Van Gompel, P - J. surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Gand (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 ^{re} § 2 et art 3 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{re} de la loi du 1 ^{er} février 1886).	57	1,165	la.
15	Lepère, LJL., juge de paix du tribunal de Termonde (art. 12 et 41 de la loi du 21 juillet 1844 et art.10 et 11 de celle du 25 juil- let 1867).	48	2,184	149	25	Saeys, F-D-A., médecin principal aux écoles de bienfaisance de Ruysselede (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du21 juillet 1844 et art. 1er de cell edu 10 février 1886)	67	2,096	196
. 16	Coulier, P -D , surveillant à la pri- son centrale de Louvain en dis- ponibilité (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844;	56	910	Id.	26	Nenain, VFG., compositeur en conscience au Moniteur (Lois des 21 juillet 1844; 17 février 1849 et 10 janvier 1886)	72	791	Ð
	art. 1ºr § 2 et art. 3 § 1ºr de celle du 17 février 1849 et arti- cle 1ºr de la loi du 1º janvier 1886).				27	Mussche, G-J., Juge de paix du canton de Glabbeck. (Lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867.)	71	6,080	>>
17	Pierret, M - J, surveillant à la prison de Mons (art. 5, 5, 6, 8, 9, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 14 de celle du 17 février 1849 et art. 14 de la loi	56	1,335	ld.	28	Van der Meersch, L.MCA., gref- fier de la Justice de paix du 1º canton de Courtrai (Lois des 21 juillet 1844; 17 février 1849 et 10 janvier 1886.)	55	577	•
18	du 10 janvier 1886). Leheureux, JJ., surveillant à la prison centrale de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 3 § 1er de celle du 17 février 1849 et art 1er de la loi du 10 janvier 1886). (Pension revisée. — La pension	39	500	169	29	Lcheureux, JJ., surveillant à la prison centrale de Gand (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1814; art. 3, § 1er de celle du 17 février 1849 et art. 1er de la loi du 10 janvier 1886). (Pension revisée — La pension primitive est renseignée sous le n° 18.)	39	524	•
19	nouvelle est renseignée sous le nº 29.) Allard, E -RAA., président du	70	0.012	470		TOTAL fr.		103,284	
~~	tribunal de Tournai (art. 12 et. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	9,015	139		Hinistère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. Fonctionnaires et employes.			
20	Zegers, GL., secrétaire du par- quet du tribunal de Hasselt (lois du 21 juillet 1844; 17 février	70	1,693	174	1	L'Hote, LL., premier commis des postes (art. 3 et 8 et loi du 31 mars 1×84)	59	1,376	14
	1849; 16 mai 1876; 51 mars et 8 avril 1884).				2	Ley, J., premier commis au chemin de fer (art 1 et 8 et loi du 31 mars 1884).	65	1,976	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur,
5	Dame Raes, PJ., née De Cleene, A., sous-perceptrice des postes (arti- cles 3 et 8).	57	367	14	2 6	Frère, N -J., sous-chef de bureau au chemin de fer (art. 3 et 8).	56	2,637	114~ 115- 116
4	Plehiers, JG., agréé au chemin de fer (art. 5 et 9).	51	1,170	Id.	27	Lantoin, AC., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	52	1,432	Id.
5	Broux, JBJ., chef de station (art. 1 et 8).	67	2,580	Id.	28	Dekock, E -AH., premier commis des postes (art. 3 et 8).	49	1.282	Id.
6	Crocius, JC., chef de station (art 1 et 8).	65	4,757	Id.	29	Guyot, G., agréé au chemin de for (art. 3 et 8).	48	822	ld.
7	Busschaert AL., facteur local (art 1, 8 et 13).	65	975	ld.	30	Roger, L-A-C, directeur de service à la marine (art. 1 et 8).	66	6,338	Id.
8	Godart, J. de D. FN., inspecteur de direction des postes (art. 3	62	6,112	ld.	31	Alpaert, FT., agréé au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	66	1,500	Id.
9	et 8). Guérin, JJ., facteur local (art. 5	55	913	Id.	32	Blanquaert, JP -F., conseiller au chemin de fer (art. 1, 8 et 15).	66	7,500	ld.
10	et 8). Turcksin, JB., facteur de station	54	1,052	Id.	55	Deghilage, L., chef de section prin- cipal de 1 ^{re} classe au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	4,206	Ιđ
11	(art. 3 et 8). Belvaux, DJC., chef-garde (arti-	53	1,524	id.	34	Van Rompaey, B., matelot-rameur	66	951	Iđ.
12	cle 3 et 8). Thiry, AJ., facteur rural (art. 3	56	684	114 115	35	De Geynst, J., chef de bureau au chemin de fer (1, 8 et 13).	66	4,125	fd.
13	et 8). Bouché, JFE -G., commis-auxi- liaire au chemin de fer (art. 3	51	776	116 ld.	36	Timmermans, PJ., messager à la Marine (art 1, 8 et 15),	65	1,235	ld.
	et 8).				37	Delsaux, F., chef-pilote (art. 1 ,8 et 13).	65	3. 2 52	ld.
14	Bracounier, PJ, percepteur des postes (art. 3 et 8).	63	2,654	Id.	38	Alloncius, A., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	43	1,157	Iđ.
15	Le Bon, CLL., percepteur des postes (art. 3 et 8).	62	1,507	Id.	39	Weymans, CB., pilote (art. 3 et 8).	62	1,775	1d.
16	Dufonr, NF1., percepteur des postes (art. 3 et 8).	57	1,898	Id.	40	Correwyo, H., pilote (art. 3 et 8).	60	1.818	J₫.
17	Dame Denayer, née Berqueman, E., commis-auxiliaire des télégra-	31	300	Id.	41	Hubens, PA., percepteur des télégraphes (art. 1, 8 et 13).	66	4,681	Id.
18	phes (art. 3, 8 et 14). Opsomer, A., facteur rural (art. 3,	59	82 5	Id.	42	Adriaenssens, G -A., chef de bureau des télégraphes (art. 1, 8 et 13).	66	3.781	ld.
19	8 et 13).				45	Stolpaert, HA., percepteur des telégraphes (art. 1, 8 et 13).	66	4,875	Id.
	Hoffmann, HJE., sacteur local (art. 5 et C).	55	911	ld,	44	Schafrad, A., facteur-local (art. 1, 8 et 13).	65	1,099	Id.
20	Van Puttegem, L'-M, chef-facteur de station (art. 1 et 8).	65	1.700	ld.	45	Dethise, MF, facteur rural (arti- cle 1, 8, et 13).	65	825	Id.
21	Hosseij, JD., chef-garde (art 1, 8 et 13).	65	1,950	Id.	46	Jamees, LF., facteur local (arti- cle 5, 8 et 13).	64	1,116	Id.
22	Prové, JBG, premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2.122	ld.	47	Cordier, MJ., facteur local (arti-	62	901	ſd.
23	Marteus, F., premier commis au chemin de fer (art. 3, 8 et 13).	64	2,325	Id.	48	Leurquin, VJ., facteur local (arti- cle 3 et 8).	58	1,092	Iđ.
24	François, FJ., percepteur des postes (art. 3 et 8).	64	3,126	Id.	49	Pitanes, L -J., facteur rural (art. 3 et 8).	55	736	Id.
25	Froment, AJ., chef-garde (art. 5 et 8)	62	1,629	1d.	50	Flerackers, J., facteur local (art. 3 et 8),	48	715	Iđ.
ı	ł		i		}	,		43	

		-							
Numéro d'ordro.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Yonlant des pensions.	Numéro du Moniteur,	Numéro d'ordre.	nons, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Roniteur,
51 52	Caty, N., facteur rural (art. 5 et 8). Mabille, ETL, percepteur des postes (art. 3 et 8).	46 59	440 2,078	114- 115- 116 Id	74	M ^{me} Franssen, née Hanssen ER MA., commis-auxiliaire des télégraphes (art. 3, 8 et 14).	39	500	114- 115- 116
55	Dumont, GFJ., premier commis au chemin de fer (art 1 et 8).	66	1,436	18	7 5	Billiet, AC., facteur local (art. 1 et 8).	65	959	14.
54	Van Leeuw, PJ., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,583	Id.	76	Depreeuw, PJ, facteur rnral (art. 1, 8 et 13).	65	825	ld.
55	Van Gertruyden JL., premier chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	2,576	là.	77	Baecke, PP., facteur local (art. 3, 8 et 13).	64	997	Id.
56	Kuypers, L -DJ., chef de division au chemin de fer (art 1 et 8).	68	4,588	Id.	78	Tordeus, G-J, facteur rural (art. 3 et 8).	60	706	Id.
57	Timmermans, MJ, chef de station principal (art. 1, 8 et 13).	66	4,793	ld.	79	Carnoy, AA., facteur local (art 5, 8 et 15).	59	1,200	ld.
58	Vandenbosch, P-JA, percepteur des postes (art. 1, 8 et 13).	66	3,150	Id.	80	Bollaert, T., facteur-trieur (art. 5 et 8).	58	1,306	Iđ.
59	Van Hacken, P - A - M , chef de bureau au chemin de fer (article	66	4,125	Ιd,	81	Goureman, CP., facteur local (art. 3 et 8).	57	1,049	Id.
60	1, 8 et 15). Spruyt, AI, chef de station (arti-	66	2,550	Id.	82	Courtel, BA., facteur local (art. 5 et 9).	54	1,042	ld
61	cle 1, 8 et 15). D'Haeyer, LAL, premier chef-		ŕ		83	Fabry, F., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	59	1,650	Id.
	garde (art. 1, 8 et 13).	66	2,576	Id.	84	Dethier, JJ., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	45	580	1d
62	Wisselez, JT -J , architecte principal au chemin de fer (article 1, 8 et 13).	66	4,493	Id	85	Delcuve, A F., commis-auxiliaire au chemin de fer (art 3 et 8)	37	335	ld.
65	Backaert, M., chef de division au chemin de fer (art. 1, 8 et 13).	66	5,243	ld.	86	Massart, E, percepteur des postes (art. 1 et 8)	65	5,235	214
64	Thirion, LL, premier chef-garde (art. 1 et 8).	66	2,254	ĭđ.	87	Vierick, A - A., chef-facteur des postes (art. 3, 8 et 13).	64	1,800	ta.
65	Basse, ALE., ehef de section principal au chemin de fer (arti- cle 1 et 8).	65	4,796	ld.	88	Bonnet, SJ., sous-percepteur des postes (art. 5 et. 8).	61	360	ld.
66	Baudine, FV -H., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	4,672	ld.	89	Leroux, A -H, premier commis des postes (art. 3 et 8).	59	1,959	Id.
67	Pierre, HJ, commis-chef au che- min de fer (art. 1, 8 et 15).	66	5,000	ld.	90	Libert, E -J , factour rural (art. 3, 8 et 13).	63	82 5	I d
68	Brackeleere, A -L., facteur de sta- tion (art. 3 et 8)	62	1,153	Id.	91	Van de Neste, L. facteur rural (art 5, 8 et 13).	62	818	Id.
69	Meyer, A.FM., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8),	60	1,475	Id.	92	Van Aerschot, PF., facteur local (art 5, 8 et 13)	60	1,125	14.
70	Mile Vandendael, EM., commis- auxiliaire des postes (art 1 et 8).	59	453	Id.	93	Pirnay, PJ., facteur rural (art. 3 et 8).	58	791	Id
71	Talbot, A., chef-garde (art. 5, 9 et 13).	59	1,950	id.	94	Clarys, E., facteur rural (art. 3 et 8).	52	592	ld.
72	M ^{me} Grosemans, née Jacobs, M M-G., auxiliaire des télégraphes	31	30 0	Id.	95	tonneux, P -J -V., premier commis au chemin de fer (art 1 et 8).	65	2,307	Id.
	(art. 3, 8 et 14).	70			96	Gattier, AJ., chef de station (art. 1 et 8).	65	2,408	Id.
73	M ^{me} Staguet, née Vanhorick, EJ., commis - auxiliaire des postes (art. 3 et 8).	39	441	Įd,	97	Masy, G-T., facteur de station (art. 3 et 8),	61	971	ld.

				-					
Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Nuniéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
98	Pauly, FJP., chef-garde (art. 5 et 9).	48	1,500	214	121	Schoolmeester, JF, pilote (art. 3, 8 et 13).	61	1,875	214
99	Larouillère, LJ , agréé au chemin de ler (art. 5 et 8).	44	705	id.	122	Vanhoutte, P, élève-pilote (art 5	36	540	ld.
100	Masquelier, 1J -G, premier com- mis au chemin de fer (art. 5 et 9).	39	1,253	ld.	123	Noël, A, facteur local (art 5, 8 et 14).	32	300	Id.
101	De Wandel, C -L., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	50	520	ld.	124	Van Eesbeke, JF., commis-chef des télégraphes (art. 3 et 8).	57	2,438	ld.
102	Herrinck, C -L, percepteur des postes (art. 3 et 8).	64	1,756	ld.	125	Vanhereke, A -A., premier commis des télégraphes (art. 3 et 8).	45	1,175	ld.
103	Peeters, F., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	60	2,075	ld.	126	Vernez, FALJ., chef de station (art. 1, 8 et 13).	65	4,068	id.
104	Fisson. H -V., chef de bureau des télégraphes (art. 3 et 8).	60	3,460	ld,	127	Remy, A, chef de station (art. 1 et 8).	65	4,766	ld.
105	Thibaut, E -A -D., percepteur des postes (art. 5 et 8).	60	2,058	Id.	198	Pallemaerts, J -B , agréé au che- min de ler (art, 1 et 8).	65	1,158	ld,
106	Denys, JTA., chef de station (art. 1 et 8).	65	2,948	Id.	129	Lorphèvre, J -J, receyeur-chef au chemin de fer (art 5 et 8).	61	2,814	Id.
107	Mossay, PJ., chef-garde (art. 1, et 8).	6 5	1,680	Id.	150	Robay, LJ -J., chef-garde (art. 3, 8 et 13)	60	1,897	ld.
108	D'hont, HPF., chef de bureau au chemin de ser (art. 5 et 8).	64	3,659	Id.	151	Desmasure, L-N-J., premier com- mis au chemin de fer (art 3 et 8)	57	1,911	ld
109	Cauchie, II., chef de station (art 5, 9 et 15).	60	3,130	Id.	132	Vanregemorter, F-T, percepteur des postes (art 3 et 8).	57	1,645	ld.
110	Daisomont, JAP., chef-garde (art 3 et 8).	60	1,554	Id.	133	Cielen, C-C-G, percepteur des postes (art. 3 et 8).	49	1,864	ld.
111	Baudait, TJ., facteur rural (art. 5 et 8).	57	763	Id.	134	Moriaux, E, commis-auxiliaire des télégraphes (art. 3 et 8).	42	637	ld.
112	Bellet, FJF., facteur local (art 3 et 8).	55	918	Id.	135	De Bolster, P, chef-garde (art 5 et 9)	34	7 97	ld.
118	Howaert, TE, facteur de station (art. 3 et 8).	52	770	ld.	136	Verdievel, JJB., facteur local (art 1 et 8).	65	1,059	Id.
114	Leclercq, HJ-J., chef-garde (articles 5 et 9).	50	1,503	Id.	137	Scheppers, PJ, dessinateur-expé- ditionnaire au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,583	id.
115	Clemmé, IIL., distributeur de coupons à bord des paquebots de l'Etat (art. 5 et 9).	46	798	Id	138	Dekoninck, A., chef de bureau au chemin de fer (art 3 et 8).	59	3,406	ld.
116	Denys, J-A., premier chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	2,587	ld.	139	Rousseau, O-D, agréé au chemin de fer (art 3 et 8).	52	610	ld.
117	De Spiegeleir, M., commis-auxi- liaire au chemin de fer (art. 5	43	592	ld.	140	Lebrun, FJ, chef-garde (art. 5 et 9)	41	1,103	Id
118	et 8). Van Cauwenberge, JJ., premier commis au chemin de fer (art. 1	65	2,161	Id.	141	Bertrand, JG, garde au chemin de ser (art 5 et 9).	34	710	ld.
4.0	et 8).				142	Bouvigne, OJ., facteur local (art. 3 et 8).	42	506	8-9
119	Janssens, E -A -T , premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	58	1,946	ld,	143	Huriau, ECJ., contróleur au chemin de ser (art. 3 et 8)	64	2,054	fd.
120	Janssen, JJ., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	2,243	ld.	144	Lermineau, ACH, chef-garde (art 3 et 8).	59	1,484	ld.
								14	
								~ ~	

er.	NORS, INITIALES DES PRÉNORS		Montant des pensions.	Numero du Monideur.	dra.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS		Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
Numèro d'ordre,	sonctions remplies en dernier lieu	Age.	3	u Mo	Numero d'ordre.	fonctions remplies en dernier lieu	Age.	es ber	u Mos
uner	par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait		ant d	èro d	nsero	par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait		ant d	ero d
Ž	application.)		Mont	Num	Z.	application.)		Mont	Num
145	Besme, G -CJJ., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	43	1,214	8-9	168	De Pauw, D., facteur-trieur (arti- cle 3 et 8).	59	1,396	8-9
146	Vynkier, J-C., matelot-canotier (art 3 et 8)	65	948	Íd.	169	Prévot, JB, facteur local (article 5 et 8).	53	784	Id.
147	De Dave, E -NGF, premier com- mis au chemin de fer (art. 3 et 8).	6 5	1,778	ld.	170	Plug, EA, matelot (art. 5 et 9).	33	513	· Id.
148	Lafontaine, CJ., premier commis au chemin de fer (art 3 et 8).	58	1,715	ld.	171	Vroome, E -J -F., patron à la Ma- rine (art. 1 et 8).	65	1,463	Id.
149	Boucher, ED., chef de station (art. 3 et 8).	56	2,480	ld.	172	Vandamme, FL., patron-pilote (art. 3 et 8)	55	2,335	ld.
150	Verschelden, CJ , chef-garde (arti- cle 5 et 9.)	43	1,096	td.	173	Asperslagh, JI, pilote (art. 3 et 8).	50	1,473	Id.
151	M ^{mo} Danguy, née Claes, EJ, commis-auxiliaire des télégra-	40	570	Id.	174	Pourceau, E - J., architecte princi- pal au chemin de fer (art, 3 et 8).	65	4,256	Id.
	phes (art 3 et 8).				175	Motte, L-J, premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8). Pen-	54	1,856	Id.
152	Grégoire, J - C - P, premier commis des postes (art. 3 et 8)	58	1,933	ld.		sion éteinte par suite de revi- sion. — La pension nouvelle			
153	Lecomte, HJ, percepteur des postes (art. 3 et 8).	52	1,473	lđ.		figurent dans les inscriptions de 1906.)	0.7	1,691	*1
154	Magits, J-O, garde aux chemin de ser (art. 5 et 9).	34	707	ld.	176	Willante, HJ., chef-garde (arti- cle 3 et 8)	63		Id.
155	Baikry, JA., chef de station (arti- cle 3 et 8).	60	2,110	ld.	177	Jacques, G -CA., chef-garde (arti- cle 3 et 8).	55	1,505	Id.
156	Lequesne, OV., premier commis au chemin de ser (art. 3 et 8).	43	1,166	ld.	178	Dubois, H-L-DV., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	50	1,691	Id.
157	Zimmer, JB., commis des télégra- phes (art. 3 et 8).	31	325	ld.	179 180	Pattyn, E., chef-garde (art. 1 et 8). Emmermann, JB., facteur local	65 65	1,179	Id.
158	Delbaye, GPJ., facteur rural (art. 3 et 8).	47	604	ld.	181	(art. 1 et 8). Degand, JB., percepteur des postes	65	2,980	Id.
159	Verstraeten, JL., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8)	65	3,356	ld.	182	(art. 1 et 8). Decossaux, FJ., chef de station	66	2,115	Id.
160	Geefs, PJH., chef-garde (article	65	1,800	ld.	102	(art. 1 et 8).			
161	Vandervorst, JNH, premier	62	2,023	ld.	185	Masay, JH., chef de station (arti- cle 1 et 8).	66	2,886	ld.
	commis au chemin de fer (arti- cles 3 et 8).		·		184	Gilson, EJ., chef-facteur de station (art. 3 et 8).	60	1,700	Id.
162	Windels, HRB., premier commis- auxiliaire au chemin de fer (arti- cle 3 et 8).	60	804	ld.	185	Penoy, NJ., chef-garde (art 5 et 8).	58	1,633	Id.
163	Godecharles, A -C , premier commis au chemin de fer (art 3 et 8).	59	2,002	ld.	186	Lambert, A -SI -J , premier com- mis au chemin de fer (art. 5 et 8).	54	1,733	IJ.
164	Jelley, GE-V., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	48	1,429	ta.	187	De Hairs, J, garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	30	528	Id.
165	Paul, A.F., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8)	65	1,160	ld.	188	Marchand, JJ., facteur de station (art. 3 et 8).	54	917	Id.
166	Coheur, FJ., facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,169	ld.		Total fr.		342,452	
167	Alexander, AF , garde au chemin de fer (art. 8 et 9).	36	695	Id.					
							1		l

		Ī	ا ن	ان			!	1	
Numèro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du <i>Moniteur</i> .	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numèro du Moniteur
	application.	j	ž	ž		apprication.)		ř	ž
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				20	Halin, T -J , garçon de service à l'Université de Liége.	75	828	•
	Fonctionnaires, professeurs et employés.				21	Even, M., professeur à l'athénée royal de Verviers.	60	2,570	•
1	Godeau, JV., instituteur à l'école, moyenne de l'État, à Lierre.	51	131	-	92	Hof, CH -J., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Turnhout.	60	2,359	•
2	Mme Claessens - Maertens, LM, institutrice à l'école d'applica-	52	291	•	23	Maas, P - J G., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	60	1,771	,
_	tion annexée à l'école normal de l'État, à Bruxelles.				24	Nicolas, IIJ, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Wavre.	59	796	,
3	Muls, EHT., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Anvers.	60	2,730	,	25	Piette, EJ., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	60	1,938	
4	Orth, O., chargé de cours à l'Uni- versité de Liége.	70	6,235		26	Tart, JJJ., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Verviers.	60	1,304	•
5	De Geynst, JE., directeur de l'école normale primaire de Gand.	60	5,000	•	27	Mile Pex, CEV., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Lou- vain.	40	896	
6	Mirguet, H -VJ., directeur de l'école normale de l'État, à Huy.	58	4,680	•	28	Boddaert, RDJ., professeur à l'université de l'État, à Gand.	70	7,000	
7	Cleykens, JH-A, professeur à l'athénée royal d'Anvers	55	3,907	»	20	Daloze, HH., professeur à l'athénée royal d'Ostende.	60	2,269	
8	Lejeune, N - N - J., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Namur.	60	1,932	,	30	Vanblaeren, A -MJ., inspecteur de l'enseignement primaire	60	2,407	
9	Beguin, ALJ., professeur à l'athénée royal d'Arlon	60	5,256	n	31	Mme Jorcz - Bacot, SV., maîtresse de musique à l'école moyenne de l'Etat, à Bruxelles.	60	1,254	,
10	Lammineur, JB., professeur à l'école pormale de l'État, à Lierre et directeur de l'école d'application y annexée	60	1,944	43	32	Prignon, PJ., directeur à l'école moyenne de l'Etat, à Peruwelz	57	3,665	
11	Puts, CL., concierge-garçon de salle à l'université de Gand.	67	1,338	n	33	Nys, H-J, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Saint- Trond.	57	1,597	
12	Wery, FJ -H., directeur de l'école moyenne de l'Etat, à Leuze.	60	3,416	•	34	M ¹¹ Stock, MV. économe à l'école normale de l'État, à Bruges.	51	14	.
13	Bex, L, maître de musique à l'école moyenne de l'État, à Turnhout.	60	186	•	35	Yseboodt, C.J., maître d'étude à l'école normale de l'État, à Lierre	59	2,724	
14	Lesoir, FA, directeur de l'école moyenne de l'État, à Limbourg. (Pension revisée. — Remplace la pension inscrite en 1904)	61	3,423	»	36	M ^{11a} Tonglet, AM · E , régente à l'école normale de l'État, à Liége.	55	179	
15	Job, GM., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	60	2,725	'n	37	Mile Carpentier, FJC., économe de l'école normale et de la section	60	1,972	
16	Lamsoul, V -J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Wayre.	60	1,282	>>		normale moyenne de l'État, à Liége.			
17	Paumen, L., régent de l'école moyenne de l'État, à Tongres. (Pension revisée — La pension nouvelle est renseignée au n° 46.)	60	2,106	0	38	Mile von Dwingelo, AMCC., directrice de l'école moyenne de l'État, à Alost	60	2,299	
18	Lesuise, JNJ., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	60	2,011		39	Dresse, AJ., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Namur.	60	1,918	
19	Kegels, JA., professeur à l'athénée royal d'Anvers.	56	4,204	N.	40	Crehay, JA., professeur de dessin à l'école moyenne de l'État, à Spa.	60	301	,

				7777					
Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Ronileur.	Numero d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplics en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
41	M ^{me} Thomas - Lafouge, MV., ré- geoted'anglais à l'école moyenne de l'État, à Bruxelles.	50	1,009	n	59	M ^{me} yeuve Mouzon-Pirson, M ·E T, femme de peine à l'adminis- tration provinciale de Liége.	49	300	
42	M ^{me} veuve Kirsch-Reulens, M -E FAL., directrice de l'école moyenne de l'État, à Malines.	55	1,600	h	GO	Prud'homme, EL., conservateur adjoint des archives de l'Etat, à Mons.	67	1,980	٠.
43	Lequarré, AF -J , professeur à l'athénée royal de Verviers.	54	2,405	•	61	Collet, PLJ , commis de 2º classe à l'administration provinciale du Luxembourg.	37	519	•
44	Blockmans, C., instituteur à l'école d'application annexée à la section normale de l'Etat, à Anvers.	52	100	n	62	Hanssens, A -J , chef de bureau à l'administration provinciale de	65	3,380	•
45	Gilsoul, FG., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Huy.	60	553	•	63	la Flandre orientale. Lauters, LT., chef de bureau à titre personnel à l'administration	65	2,470	*
46	Paumen, L, régent de l'école moyenne de l'Etat, à Tongres (Pension revisée. — Remplace la pension primitive renseignée	60	2,440		64	provinciale du Brabant Blom, JA., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Nicuport.	61	503	•
47	au nº 17.) Milo Van Weddingen. MCF., institutrice à l'école moyenne	46	1,306	n	65	Daman, F -G, professeur de mu- sique honorair à l'athénée royal de Louvain.	68	220	n
48	de l'État, à Schaerbeek. Montigny, LCA., professeur émérite de l'université de Gand.	70	7,000		66	Janssen, PJ., professeur à l'athé- née royal de Hasselt. (Pension	60	3,485	
49	Janssen, P -J., professeur à l'athé- née royal de Hasselt (Pension revisée. — La pension nouvelle est renseignée au n° 66.)	60	3,3 72	ע	67	revisée — La pension primitive est renseignée sous n° 49) M™ Bellefroid-Leers, B - S, insti- tutrice à l'école moyenne de	32	500	
50	llenrotte, A -M., membre de la députation permanente du conseil provincial du Luxembourg.	51	866	ø	68	l'Etat, à Hasselt M ^{me} Delmelle-De Raikem, JV -L., institutrice et maîtresse de mu- sique à l'école moyenne de l'État,	39	675	•
51	Barbiaux, GJM., chef de bureau, à titre personnet à l'administra- tion provinciale du Brabant.	42	1,076	٠	69	à Namur. Sterck, V., professeur de dessin honoraire de l'école moyenne de	60	373	,
52	Jenatzy, TFA-E-L, chef de division au Ministère de l'Inté- rieur et de l'Instruction publique.	67	4,676	æ	70	l'Etat, à Lokeren Mile Derps, CTJ -A, directrice honoraire de l'école moyenne de	58	2,578	ń
53	Fétis, ELF., conservateur en chef honoraire de la bibliothèque royale de Belgique.	91	7,200	•	71	l'Etat, à Schaerbeck. Bormans, SM., professeur ordinaire et administrateur inspec-	70	12,500	
54	Prinz, AGJ., assistant honoraire de l'Observatoire royal.	47	1,159	•	72	teur de l'université de Liége. Sabry, JCL., professeur hono-	58	4,219	
55	Degulne, J-M, commis-chef à l'administration des postes et télégraphes et chef honoraire du service sténographique à la Chambre des Représentants.	65	7,500	æ	73	raire de l'athénée royal d'An- vers. Wilmart, G.O., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Dolhain-	51	263	ō
56	Desprez, PA., chef de bureau à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	65	2,010	» [74	Limbourg. Dumoulin. J., régent et professeur de dessin à l'école moyenne de l'État, à Warremme.	48	2,241	ń
57	Labeye, ECH., commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale d'Anvers.	47	1,162	ň	75	Vues, J -FL , secrétaire-trésorier l'école moyenne de l'Éat, à Turn- bout.	70	212	•
58	Depierreux, LNJ., chef de hureau du commissariat de l'arrondis- sement de Bastogne.	60	1,707	a (a	76	M ^{lie} De Rest, AFP., directrice de l'école moyenne de l'État, à Hasselt.	55	2,062	0
1		I	´						

7.2.									
Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numèro da <i>Boniteur</i> .	Naméro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
77	Vander Mensbrugghe, GL., pro- fesseur ordinaire émérite de l'université de Gand.	70	9,500	я		Ministère de l'Agriculture,			
78	Lesneucq, TFG., sccrétaire-tré- sorier de l'école moyenne de l'État, à Lessines.	76	175	•	1	Ponctionnaires et employés. Baert, C-L., garde forestier (articles 1 et 8)	67	580	n
79	M ^{me} Claes-Schmidt, GHT., insti- tutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Tirlemont	45	1,544	:	2	Lamoureux, C -J -B, brigadier forestier (art 1, 8 et 15).	67	825	
80	Desaunois, A -J , secrétaire-tréso- rier honoraire de l'école moyenne de l'État, à Thuin.	72	295		5	Moreel, A - J, professeur au Con- servatoire royal de musique d'Anvers (art. 1, 8 et 13).	70	415	'n
81	De Bruyne, J-L-M, secrétaire- trésorier honoraire de l'athénée	71	1,255	•	4	Jacquemart, C - J , brigadier fores- tier (art. 1, 8 et 15).	66	825	*
82	royal de Malines. Remacle, A -F , concierge à l'école moyenne de l'État, à Huy.	65	254	n	5	Vermorcken, E., directeur de l'ate- lier de gravure sur bois à l'insti- tut supérieur des beaux-arts d'Anvers (art. 1 et 8).	*5	1,951	,
85	Reyserhove, C-L, jardinier à l'école normale de l'État, à Bruges	65	716	0	6	De Brackeleer, JJ., professeur à l'académie royale des beaux-arts d'Anvers (art 3 et 8).	×2	1,266	
84	M ^{ne} Malisard, L - Z J., régente à l'école moyenne de l'État, à Beaumont.	46	1,070	r	7	Mile Guerini, MFC, professeur au conservatoire royal de musi-	67	1,027	n
85	M ^{me} veuve Gayde-Delienne, M.L. économe de l'école moyenne de l'État, à Andenne.	60	1,712	n	8	que de Bruxelles (art 1 et *) Franck, J-F, garde forestier (articles 1 et 8).	71	181	
98	Schmit, N., professeur de religion à l'école normale de l'État, à Arlon.	71	1,066	a	9	Dujeux, J-JL, garde forestier (art. 3 et 8).	61	587	30
87	Lenormand-De Bretteville, EHE - C., directeur honoraire au minis- tère de l'Intérieur et de l'Instruc-	67	5,465	•	10	Remy, GJ., inspecteur vétérinaire du Gouvernement (art 1 et 8). Vindevogel, R., garde forestier	70 64	5,225 167	n
88	tion publique. M¹¹º Besseling, SS., chargée de cours à l'école d'application annexée à l'école normale de l'Etat, à Arlon.	62	228	n	12	(art. 5, 8 et 14). Van de Gender, A, garde forestier (art. 1 et 8)	67	209	n
89	Mile Sleeckx, PJ, directrice de l'école normale de l'État, à Arlon	59	2,558	n	13	Coibion, FJ., brigadier forestier (art. 1, 8 et 15)	65	660	٩
90	Nilis, JA, maître de calligraphie à l'athénée royal de Hasselt	95	599	6	14	Piret, B -GE, agronome de l'État (art. 5 et x)	65	1,629	ħ
91	Mmc Stassart-Lutz, H-E-B, insti- tutrice à l'école moyenne de l'État, à Huy. (Pension éteinte par suite de revision — La pen- sion nouvelle figure dans les	45	860	*	15	De Maesschalck, FLP., commis de 1r classe à l'administration centrale (art. 1 et 8).	66	2,053	*
92	inscriptions de 1906.) Hanlt, CNH, régent honoraire	60	2,545	•	16	Renard, L -J., garde forestier (articles 1,8 et 13).	65	675	»
95	de l'école moyenne de l'État, à Spa. Denesse. V, prosesseur émérite de	70	7,000	•	17	Mercier, V -D., professeur au con- servatoire royal de musique de Bruxelles (art. 1 et 8).	65	1,019	n
	l'université de Gand		213,080			l'otal		17,092	

Numèro d'ordre.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernjer lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numéro d'ordro.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Artícles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de la Guerre.				2	Mélotte, EJ	37	419	33
	Fonctionnaires et employés civils.				3	L'Hote, LL	58	82	0
1	Stevens, G, employé temporaire à	72	2,012		4	Ley, J	65	80	»
1	l'iostitut cartographique mili- taire.	12	2,012	,	5	Mme Ve Eugène Nihoul, E -MF. F.	56	1,016	•
2	Delderenne, J -M., employé princi-	60	1,686	,	6	Godeau, JV	52	1,891	•
2	pal de 5° classe à la manufacture d'armes, en disponibilité pour	00	1,000	"	7	M ^{me} Claessens-Maertens, LM	52	5,400	3
	motifs de santé.				8	Cloet, FA	61	1,402	•
5	Husson, PJ., huissier de 1er classe au Ministère de la guerre.	67	2,296	n	9	Mus Henrioulle, J	56	1,494	•
4	Degreef, AC., épouse Husson, con-	66	478		10	M∞ Marbaix-Lechien, EM	43	1,312	n
	cierge au Ministère de la guerre.	,,,	,		11	Mme Menetrier-Piot, MTCM.	44	1,451	•
5	Sauvenay, L., employé principal de 1 ^{re} classe à la fonderie de	65	2,185	n	12	Mile Schrevens, A -A	42	709	•
	çanons.				13	M ^m * Groven-Hermans, ME -E H.	57	2,365	•
	Total fr.		8,655		14	Daleq, AJ.	56	1,721	n
					15	M ^{me} Van Lommel-Woumans, M - P - J.	57	1,220	٠
·					16	M ^{No} De Bruyn, M -J	53	1,285	1)
	Ministère de l'Industrie et du Travail.				17	Mile De Pesseroy, S -H -L	53	5,254	
	Fonctionnaires et employés.				18	Mile Delcommune, MS	49	1,164	•
•	Tillemans, C -PH , géomètre des-	58	3,249	n	19	Dumont, JA	50	1,153	
	sinateur à l'administration des mines et professeur à l'école				20	Guilleaume, E	52	1,086	
	moyenne de l'État, à Mons Loi du 21 juillet 1844, modifiée par				21	Morlion, A - A	50	1,171	•
	celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886. (Loi du 51 mars				22	M ^{me} Schnock-Godfroid, J	57	1,566	*
	1884 : art. 10.)				23	Van Weyenbergh, J	55	4,600	•
2	Noël, MJVL, chef de bureau à l'administration centrale des	69	2,540	1	24	Bouteca, VR	54	1,253	'n
	mines (art 1, 6, 8, 12 et 13 de la loi du 21 juitlet 1844, modi-				25	M ^{me} de Rechain-Mortelmans, MC.	40	798	0
	fiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886).				26	Mm. Ve Noël-Patrouille, AC.	56	2,585	
3	Smeysters, J., inspecteur general	68	6,858	'n	27	Delrez, AJ	41	969	•
	des mines. Loi du 21 juillet 1844, modifiée par celles du 17 février				28	Mathot, V -JP.	43	906	•
	1849 et du 10 janvier 1886; lois des 16 mai 1876, 51 mars et				29	Mile Bonnet, P -A	54	1,567	v
	8 avril 1884.		ļ		30	Delcommune, E	55	1,553	
	TOTAL fr.		12,447		51	Convents, JGA	53	1,659	
					52	Mile De Luyck, PJ	62	2,500	•
	mangadan de vie de e				35	Mile Ruttens, JMV	52	1,245	n
	Ministère de l'intérieur et de l'Instruction publique.				54	Parisse, J	48	949	
	Professeurs et instituteurs				35	Piron, A -J , .	55	1,929	n
4	Communaux.		,		36	Mme Woutters-Mortier, M -C	48	722	
1	Cornélis, AJ. (Pension revisée. — Remplace la pension inscrite en 1903.)	60	1,795	Î	37	Mmc Delpierre-François, CCG.	56	1,423	
								-	-

Numero dordre.	NONS, INITIALES DES PRÉRONS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÈNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Homiteur.
38	Tondeur, M -VD.	47	4 (00						
39	Mile Destrée, TM.	56	1,400 3,795	٠	74	Mile Jussiant, SM	45	973	•
40	Flamion, A.	56	1,400	»	75 76	Job, GM., dit Égide	60	614	٠
41	Mue Lequesne, M -O.	62	1,133	n	77	Lamsoul, VJ	60	1,570	•
42	Mile Henry, MFJ.	51	1,058		78	Mile Dachsbeck, BH -D.	35 63	359 4,666	•
43	Héraut, EDLJ.	52	791	39	79	Mne Grégoire, MJ.	56	1,210	•
44	Mes Philippe-Eulers, ML.	59	265		80	Lesuise, JNJ.	60	1,993	0
45	M∞o Ve De Clercq-Bruyniackx,	62	2,661	٠	81	Dinant, LJ.	60	1,582	
	HE -B.				82	Even, M.	60	694	
46	Mac Hallet-Gadisseur, MAC.	50	1,121	•	83	Hof, CH -J.	60	125	0
47	Defoort, H	36	411	٠	84	Maas, P - JG.	60	1,220	•
48	Mne Caillet, AM.	46	787	•	85	Nicolas, HJ.	55	695	•
40	Duquesne, JFJ.	58	1,895	•	86	Piette, EJ.	60	1,0战2	
50	Mhe Houbeau, HJ.	50	688	3	87	Tart, JJJ	60	1,506	1)
51	Mase Lambrecht-Oger, C	62	1,466	*	88	Fétis, ELF.	93	200	>
52	Lendors, PJ.	40	886	מ	89	De Brouwer, JW	53	2,503	
53 54	Mensing, LE	46	492	D C	90	Tombeur, JJ.	43	650	
55	Lejeune, NNJ	60 30	37 258	٥	91	M™ Dewitte-Van Dewalle, A	50	1,121	ຄ
56	De Belser, V	54	1,904	8	92	Bogaerts, L-R	55	901	n
57	De Cock, G-A	62	618	•	95	Chaumont, ELJ	36	459	•
58	Allaeys, EG	54	821	F)	94	M™ Bastien-Calozet, L –J	41	100	מ
89	M ^{lle} Lemoine, M -J	52	1,608	» »	95	Mile Dachsbeck, FD	61	636	20
60	Tricot, HCJ.	60	2,633	<i>"</i>	96	M ^{II} Dezwaene, C - A	60	470	0
61	Couvreur, F.	62	1,742	D	97	Mme Spée-Masi, M-E	55	1,566	•
62	De Jonghe, J.	56	1,475	,	98	Mile Fortier, M -J	61	865	•
63	Mile Delahaut, MCC.	52	1,596	,	99	Gilles, JH	58	820	n
64	Depoortere, D	48	1,047	,	100	Jacob, A. (Pension revisée. — Remplace la pension inscrite en 1904.)	63	1,650	٥
6 5	Demuynck, A	42	643	0	101	Jenard, H	53	1,447	
66	Mme Ve Leburton-Balsa, ACF	44	600	•	102	Daloze, HH.	60	284	
67	M ^{Ho} Robert, CC	34	210	*	103	Vanblaeren, AMJ.	60	*1,559	
68	Vanweydeveld, JB	60	1,383	٠	104	N™ Wagemaekers-Van der Wée,	37	779	
69	Viaene, JV	62	1,360	•		MCII.	"	""	
70	Reinkin, JMMEJ.	47	891	•	105	Mile Taburiaux, ME	47	550	'n
71	Dessaint, JJ	59	1,640	0	106	Mme Jorez-Bacot, SV.	60	273	۰
72	Lammineur, JB.	60	1,216		107	Yandevelde, LC	56	1,822	a
78	Meers, M	56	1,068	•	108	Prignon, PJ.	. 57	58	•
ļ					l			15	1

Numèro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS es fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Naméro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
109	Badot, E	54	1,359	n	143	M= V° Kirsch-Ruelens, MEF AL.	55	602	,
110	Mile Becker, EF.	55 57	276	•	144	Lequarré, AFJ	54	707	p
1112	Nys, HJ.	51	378 749	r	145	Breyne, AF	55	1,351	•
113	Mile Stock, MV	46	728	•	146	Gemin, CE.	60	1,894	
114	Stuyck, FA	59	84	*	147	Jacqmain, JJBG	38	733	*
115	Depierreux, LNJ.	59	276	,,	148	M ^{ne} Paulin, MT	65	661	*
116	Yseboodt, CJ	54	1,768		149	Piron, AJ.	56	1,476	*
117	Mme Ve Lievens-Van Meerbeeck,	57	96		150	Blockmans, C	52	3,427	,
11,	SA.	.,,	30	•	151	Michotte, TJ	62	1,472	n
118	Maréchal, VC	51	1,190	•	152	Mms Labaye-Paulus, MA.	35	438	•
119	Tytgat, FH	54	1,906		153	Mme Ve Van Zeeland-Bolanger, V.	50	90	•
120	MHe Seilleur, AL	56	3,393	•	154	Haccuria, L	50	1,040	
121	Vanderbaegen, AL	54	1,817	*	155	Baras, JJ.	65	1,568	•
122	Mile Tonglet, AME	55	277	,	156	De Schutter, JL	56	2,383	,
125	Baré, AJ	52	1,143		157	Gilsoul, FG	60	1,180	•
124	M ^{me} Navez-Menart, CJ	70	81	20	158	M. Woiche-Junion, CF	42	727	•
125	Mme Trouet-Lepage, A -E	62	100	,	159	Mme Ve Héncau-Dochain, ML	53	2,227	
126	Mile von Dwingele, A.MCC.	60	429	٠	160	Mme Lontie-Oliviers, ME	47	1,709	•
127	Dresse, AJ.	60	51	•	161	Tillière, N -J	53	2,469	•
128	Mme Ve Masschelein-Toen, CM LT.	48	1,713	•	162	Mme Wautot-Denonne, MFE. (Pension revisée. — Remplace la pension inscrite en 1904.)	41	769	•
129	M ^{me} Jacquiez-Van Ghelder, BFH.	36	26ძ	n	163		67	1 400	
130	Mme Wauts-Depière, JVL	32	275	•	103	M== V< Grandjean-Gielkens, M CC.	01	1,466	•
131	M ^{me} Masure-Sorij, F - FM	50	875	מ	164	Mme Ve Heux-Vanuijtrecht, E V.	53	2,262	•
152	Mile Hanoteaux, MCD	52	1,145	٠	165	Van Egroo, TV	65	555	
133	Bruynseels, PA	55	519	D	166	M ^{mo} V ^o Dandoy-Dreher, AAU.	62	1,973	3
154	Malaive, FH.~J	58	1,500	•	167	Milo Haelterman, MJP	27	214	•
135	Muraille, MJF. (Pension revisée. — Remplace la pension inscrite en 1904)	53	1,548	'n	168 169	M∞c Lizon-Bronchart, MV	57 53	1,173 75	•
156	Mile Wychmans, M -NL.	58	1,026	0	170	Mwe Maréchal-Masson, M	34	440	
137	Gerbohaij, J.	54	1,698	10		Vao Nuffel, EF.			
138	M ^{mo} Thomas-Lafousse, MV.	59	308	»	171	Scarcez, VJ. (Pension revisée. — Remplace la pension inscrite en	52	1,460	•
139	Morcel, AJ.	70	1,083	,	172	1904.) Mme Ve Caroyez-Renard, MJ -A.	54	1,728	
140	Gillet, LAJ.	57	185	,	173		57		
141	Mathijs, JJ -E.	56	2,426	70	174	Frenchen, JAJ.	52	1,315 175	
142	Roquet, D	61	1,800	,	175	Craenen, PA.	50	1,210	."
			-,000		1,0	westermany a print, a b b b	30	AJAKU	

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	M ontant des pensions	Numero du Moniteur.	Numėro d'ordre,	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montaut des pensions.	Numèro du Moniteur.
176	M ^{me} Dirick-De Brauwer, VME.	52	1,980	10	212	Sobry, JCL.	58	781	
177	Mer Ritschie-Henderickx, EL.	58	650		215	Mmo Dries-de Poerck, CL	59		
178	M™e Tondeur-Vandercam, Z -MB.	. 52	80	n	214	Wilmart, GO.	51	5;828 1,157	•
179	Mme Fontaine-Berland, H	40	181		215	Grégoire, A -J -J.	54	1,485	,
180	Mme Hontoir-Dinon, EJL	42	518		216	Hanoteaux, GA.	60	1,619	"
181	Moons, PF.	39	672		217	Hollertt, L.,	51	1,551	"
189	Rombaux, J	45	734	,	218	Olmechette, CMC.	55	1,452	
183	Vandevelde, EJ.	55	1,414	ъ	219	Mme Lboest-Philippet, M -P.	60	1,400	
184	M ^{mc} Collocy-Labenne, CM	42	702	,	220	Mmc Ve Buchet-Taquin, EJ.	57	95	
185	Mme Laval-Warzéc, MO -JH.	33	505		221	Mile Lanini, J -M -A.	54	2,275	
186	Rillaers, CL	57	1,723	,	222	Mine Ve Liacre-Hordies, MP.	75	451	
187	Rosman, P	58	2,135	»	223	Mme Vo Loicq-Querton, ACL.	69	80	
188	Schockert, F	51	527	"	224	M ^{lto} Snijers, A -H.	53	2,179	
189	Mme Tombeur-Thonon, M	51	1,142		225	Thiers, H.	53	1,275	,
190	Béka, EGJ	54	248		226	Mile Havelange, LLJ.	55	175	
191	Mue Van Weddingen, MCF.	46	168		227	Miss Vo Lippens-De Block, flC.	50	1,066	
192	Moeremans, IIA	53	142		228	Mile De Rest, AFP	55	921	
195	Counet, JD	63	1,579	,	229	Zegers, GL.	70	757	,
194	Blom, JA	60	923	10	250	Minguet, N -J.	62	438	
195	Mathieu, N	50	1,161		251	François, LJ.	54	1,517	,
196	Minet, JB	55	1,223		252	Mmc Goffe-Baude, H -H.	39	430	
197	Van Beckhout, FPJ.	76	1,295		253	Mmc Jongen-Paulus, MAF.	48	795	n
198	Pollet, P	55	240		234	Mme Ledrut-Fastré, MA.	57	545	
199	Daman, FG	68	901	,	235	Mile Verstraeten, TF	55	557	,
200	Gilbert, LF.	54	1,589	ø	256	Mme Dequinze-Vanhay, EAA.	58	1,808	
201	Mne Riquire, MED	42	785		237	Mm. Jorissen-Froidmont, ME.	61	100	
202	Scherpercel, L	52	1,092		238	Millet, A	48	971	ь
205	Sterck, V	61	1,422		239	Mme Glaes-Schmidt, GHT	45	159	
204	Mme Wansort Audiart, R	36	446	*	240	Defalque, JJG.	46	963	n
205	Dubois, JL.	55	446	,	241	More Maréchal-Libermé, ML.	38	100	
206	Mme Ve Haegeman-Hoornaert, M -J.	51	954	•	242	Van Hoof, DJB.	53	1,269	
207	Mue Lagniau-Gilliard, LAG.	51	1,253	•	243	M ^{mo} V Stévenard-Collard, MC-A.	ŏ6	526	n
208	Guillaume, NF.	60	1,254		244	Mmc Bray-Van de Cruyce, ME.	45	1,025	n
209	Veys, H	51	1,057	,	245	Mme Paternostre-Carion, R. (Pen-	52	1,594	
210	Mme Vancutsem-Bronsart, MJ.	51	1,226))		sion revisée. — Remplace la pension inscrite en 1904).			
211	M ^{1)e} Derps, CTJA	59	1,655	0	246	Francard, J	43	752	•
-								16	

Numero d'orare.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.;	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
247	Claeys, DF.	55	3 95		282	M ^{1)e} Schmidt, M -E.	69	473	•
248	Mile Van Olmen-Urgel, J	38	509	,	283	De Coster, JB.	57	5,064	
249	Mme Ve Paquay-Massin, MJ.	51	57	,	284	M ^{me} Breyne-Catrysse, R	58	75	ń
250	Pircard, J-JG.	53	1,236	9	285	Mac Deloge-Mouron, IE	47	50	,
251	Mtle Tinant, MTAB	55	176		286	Faes, JB	55	427	
252	Chanal, EL.	55	685	»	287	Mile Matthijs, MR	50	1,122	15
255	Mile Delcourt, E	64	1,214	,	288	Mile Rysermans, MA -E	60	563,	0
254	Sœur, FJ	59	1,435	,	289	Vanhaecht, PA.	50	1,793	,
25 5	Marin, CD	52	1,542	,	290	M ^{II} o Vansteene, N	53	1,479	,
256	Meyers, JJ-l	69	1,137	,	291	Swennen, JM	68	467	»
257	Overfeldt, J	50	1,288		292	M ^{me} Dumont-Matterne, AS	57	100	•
258	Vinex, El-T	54	1,397		295	Mile Bastin, SFL.	61	1,053	
259	Mme Ve Dechamps Quiquenpois,	55	248	,	294	Mile Evrard, MJP	55	233	25
260	Depierreux, HJ.		4.050		295	Mile Higuet, H	57	1,984	
261	Mile Gerin, A.	54	1,252	»	296	M ^{No} Vander Gucht, LMJ	55	270	,
262	Mme Debaille-Horemans, ACA.	59	1,535	•	297	Vandevelde, VE.	55	249	
263	Mile Van Lippeloy, JM	51 44	504 1,908	'n	298	Mile Besseling, SS.	61	1,800	
264	M ^{me} Brouhon-Van de Velde, HM.	56	374	Đ	299	De Vos, B	60	485	
265	Mmc Vo Lobel-Adriaenssens, ACM.	57	759		300	Peters, ZTJN.	36	551	
266	Mine Smeeters-Richebé, AMC.	50	1,254		501	Bernard, JBE	50	1,062	•
267	Mile Devaux, MA.	52	277	, ,	302	Mandervelt, L.H	56	981	3
268	Lecomte, J.M.	56	1,535	,	503	Mile Janssens, AMMB.	51	716	n
269	Mile Delmez, FJC.	50	1,943		504	Mme Henry-Bertholet, S	48	762	,
270	Lagage, VD.	50	1,199	,	305	Van Biesbroeck, L-P	66	2,179	•
271	Wittebols, E	57	1,850		306	Mile Sleeckx, PJ.	58	928	*
272	M ^{He} Vandenplas, T -C	58	1,608		507	Mmc Deumer-Wirard, AM	45	685	n
275	Mme Ve Droogenbroeck-Mertens,	66	261		508	Mme Massart-Burtomboy, JT.	55	1,321	•
	MTJ.				309	M ¹¹⁰ Mattheeuwssen, E	61	175	•
274	M ^{11e} Cormaux, MB	55	235		510	Mme Ve Deceuninck-Blockhuis 1R.	54	289	۵
275	Mile Farr, LM	44	918	l v	511	Piret, LM	56	2,833	٠
276	Collard, FJ	63	1,528	"	312	M ^{me} Cappe-Deroubaix, MS	41	509	*
277	Bricourt, O -J	61	697	'n	315	Mile Lety, A -MC	57	247	•
278	Mmc Durieux-Mathicu, PAC.	50	1,526		314	Smeysters, J	68	642	,
279	Mile Mostart, ML	36	445	•	315	M ^{mo} Barbier-Guiot, MJ	48	1,173	,
280	M ^{me} Courtoy-Maroquin, SM	47	1,078	•	316	Mmc Dubois Charles, AE	37	150	•
281	Mme Grossen-Dewacheyns, AN.	54	96	'n	517	Nilis, JA	94	57	*

Numéro d'orare.	noms, initiales des prénoms et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensiuns.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des tois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions,	Numero du Moniteur.
318 319 320 521 522 523 324	Verdonck, H	65 62 60 55 56 56 41	317 1,203 41 2,030 1,571 735 438	30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 3	525 526 527 528 529	Cox, JG	55 35 41 42 49	4,525 504 612 316 1,009 	5 5 0